

Forêts

Tropicales

Bulletin d'information de l'Organisation internationale des bois tropicaux, destiné à promouvoir la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales

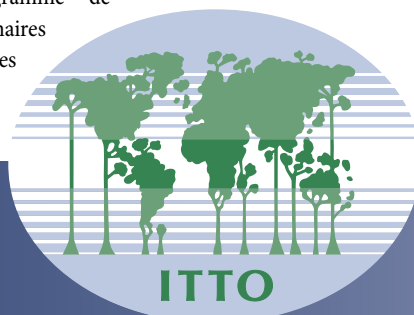


Décisions frontalières

LES DÉMARCATIONS qui divisent en nations les peuples du monde ont quelque chose d'irréel et ont occasionné énormément de problèmes. Les frontières internationales font l'objet de conflits au sujet de limites territoriales, de ressources, de migration, de passage de biens et de services, de presque tout ce qu'il est possible d'imaginer.

Prenons par exemple le territoire de la région frontalière jadis revendiquée par l'Equateur et le Pérou. En 1995, ces deux nations se sont livrés de violents combats pendant dix-neuf jours sur 78 kilomètres de confins non démarqués, au fin fond de l'Amazonie dans la Cordillera del Condor, ou massif du Condor.

Ce n'était pas la première fois qu'ils se battaient pour ce territoire, mais il faut espérer que ce sera la dernière. Son intérêt stratégique mis à part, le massif du Condor est riche en biodiversité et siège de cultures indigènes sans équivalent. En 1998, les présidents de ces deux pays ont accepté de créer dans cette région une réserve de conservation transfrontière, autorisant sa démilitarisation et l'élaboration d'un programme de coopération entre les gestionnaires de la zone protégée et les groupes autochtones de part et d'autre de la frontière. Au début,



A l'intérieur ► **conservation transfrontières** ►
nouvelles mesures prises par le Conseil ► **et plus ...**

Table des matières

... Suite de l'éditorial

La conservation aux frontières	3
Le jeu en vaut-il la chandelle?	6
Rétablir les liens entre les communautés leur terroir	8
Désamorcer la situation entre pays limitrophes	10
Le couloir du Condor	13
Idées sans frontières	15
Est-ce la fin pour les contreplaqués tropicaux à plis minces?	18
Fonds additionnels pour les politiques et actions forestières	20

Rubriques

Rapport de bourse	22
Conférences	24
Ouvrages parus récemment	26
Quoi de neuf sous les tropiques?	28
Formation	29
Réunions	30
Point de vue	32



Rédacteur Alastair Sarre
Traduction Yvonne Cunningham
Mise en page Justine Underwood
Base de données Manami Ohshima

Le bulletin *Actualités des Forêts Tropicales* est une revue trimestrielle publiée en trois langues (anglais, espagnol et français) par l'Organisation internationale des bois tropicaux. Les articles de ce bulletin ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. L'OIBT détient les droits d'auteur pour toutes les photographies publiées, sauf indication contraire. Les articles peuvent être réimprimés librement à condition que l'AFT et l'auteur soient mentionnés. La Rédaction devrait recevoir un exemplaire de la publication.

Éditique, impression et diffusion coordonnées par Anutech Pty Ltd, Canberra, Australie. Imprimé sur papier contenant au minimum 50% de fibres recyclées et au moins 15% de déchets de consommation et sans utilisation de chlore.

L'AFT est diffusé **gratuitement** en trois langues à plus de 11.000 particuliers et organisations dans 125 pays. Pour le recevoir, veuillez communiquer votre adresse complète à la Rédaction. Le cas échéant, informez-nous de tout changement d'adresse.

International Tropical Timber Organization
International Organizations Center – 5th Floor
Pacifico-Yokohama, 1-1-1 Minato Mirai, Nishi-ku
Yokohama 220-0012 Japan
t 81-45-223 1110
f 81-45-223 1111
tfu@itto.or.jp
www.itto.or.jp

Couverture dans le complexe de forêts protégées de Pha Team (nord-est de la Thaïlande), ce garde forestier est résolu à protéger la réserve contre le braconnage et d'autres menaces. *Photo: A. Sarre*

cette réserve était petite mais elle s'est depuis élargie à plus de 2 millions d'hectares. Ponce et Alcalde (page 13) parlent de deux projets OIBT qui aident à concevoir et mettre en oeuvre dans cette zone un programme commun de conservation et de développement.

L'engouement pour les aires de conservation transfrontières (ACTF), dans lesquelles deux ou plusieurs pays coopèrent à la gestion et à la conservation d'espaces écologiquement importants chevauchant des frontières, a considérablement augmenté ces dernières années (Bakarr propose une typologie des ACTF à la page 4). Il y en avait 59 en 1988, essentiellement établies en Europe et Amérique du Nord; en 2003, leur nombre est passé à 169, réparties à travers le monde entier. Par exemple, l'OIBT apporte son soutien à un programme d'ACTF recouvrant 10 millions d'hectares de forêt tropicale dans huit pays.

Comme le précise Sandwith (page 6), cette augmentation résulte en partie de la 'rénovation' de réserves qui existaient dans des zones frontalières pour en faire des ACTF. Mais elle montre également que les décideurs sont de plus en plus conscients du fait que le meilleur moyen de protéger la richesse des ressources biologiques présentes dans des zones frontalières est d'instaurer une coopération transfrontières, grâce à laquelle la conservation au niveau du paysage et les populations locales bénéficient tous des avantages d'une plus grande sécurité et d'un développement plus soutenu.

Un atelier organisé par l'OIBT et l'UICN (l'Union mondiale pour la conservation de la nature) en février 2003 à Ubon Ratchathani (Thaïlande) était le premier forum international qui ait passé en revue les expériences de conservation transfrontières (voir le rapport dans AFT 11/1 et, à la page 14 de la présente édition, la déclaration émise à l'issue de l'atelier); bon nombre des conclusions qui s'en sont dégagées sont présentées ici. Bakarr, par exemple, suggère de définir clairement des cibles de conservation concernant les espèces, les couloirs d'habitats ou les processus écologiques liés à un écosystème. Il insiste notamment sur la nécessité de veiller aux besoins des parties prenantes et suggère qu'il faudra souvent prévoir une aide internationale pour encourager les communautés locales à s'engager envers des initiatives d'ACTF.

Chai et Manggil (page 15) prennent part tous les deux à la gestion de la réserve naturelle de Lanjak-Entimau au Sarawak (Malaisie), contiguë au parc national de Betung Kerihun au Kalimantan occidental (Indonésie). Ils affirment que les résidents commencent à se rendre compte des avantages que la conservation peut apporter à leur existence, par exemple une eau propre, ce qui est plus rare ailleurs dans l'Etat. En outre,

avec l'aide d'un projet OIBT, les gestionnaires de la réserve encouragent les paysans à trouver de nouvelles sources de revenu en domestiquant et en commercialisant les produits locaux, y compris poissons et fruits.

Oviedo (page 8) écrit que les ACTF peuvent utilement contribuer à la réunification de communautés traditionnelles disloquées par la création de nations et l'imposition de frontières internationales; les droits coutumiers ne s'arrêtent pas toujours au point de contrôle douanier. Il est parfois difficile de convaincre ces gens des avantages que les ACTF peuvent leur procurer: ils ont souvent beaucoup souffert des politiques des pays, dit-il, et se méfient des initiatives et des politiques émanant d'organismes gouvernementaux. Il faut donc que les ACTF soient conçues de manière à étayer les processus de reconstruction des communautés et à renforcer la sécurité de jouissance de leurs terres.

Trisurat (page 10) propose d'autres moyens pour engager davantage les populations locales. Il présente le complexe de forêts protégées de Pha Taem, un ensemble de forêts de conservation situé dans le nord-est de la Thaïlande, le long des frontières avec le Cambodge et le Laos. L'efficacité de ce complexe, qui bénéficie d'un projet OIBT, est confrontée à des menaces qui peuvent être atténuées en améliorant la coopération transfrontières et en éveillant davantage l'enthousiasme qu'elle suscite auprès des habitants. Il suggère un train de mesures, y compris l'élimination des mines posées dans ce secteur; une ACTF associant conservation de la biodiversité, coopération régionale et sécurité militaire devrait sans aucun doute attirer le soutien et le financement d'instances internationales.

Pour un observateur aux frontières tout au moins, les ACTF semblent représenter un concept qui ne peut mener qu'au succès puisqu'il favorise la conservation, le développement communautaire et les relations internationales. Mais sont-elles réellement performantes? Selon James Gasana (page 32), qui au début des années 90 était ministre de l'environnement et de la défense au Rwanda, l'ACTF entre son pays, l'Ouganda et la République démocratique du Congo n'a pas mis fin au conflit militaire mais il a aidé à protéger l'habitat des gorilles de montagne dans des circonstances les plus effroyables. Il affirme que les ACTF doivent pleinement prendre en considération le développement économique et socioculturel des populations locales: c'est à ce prix qu'elles réaliseront tout leur extraordinaire potentiel en faveur de la paix et de la conservation.

Alastair Sarre

La conservation transfrontières constituera un volet important des efforts destinés à préserver les forêts tropicales au 21^{ème} siècle

par **Mohamed Imam Bakarr**

Center for Applied Biodiversity Science

Conservation International

1919 M Street, N.W. Suite 600
Washington DC 20036, Etats-Unis



Vivre à la frontière: une famille traversant en pirogue une rivière de la région de Tambopata-Madidi, site d'un projet de conservation transfrontières (PD 17/00 Rev.2(F)), financé par l'OIBT et mis en oeuvre par INRENA (Pérou) et SERNAP (Bolivie), avec le concours de Conservation International et la participation d'organisations locales. © Photo: Judy Gire, Conservation International

A LA fin du 20^{ème} siècle, les nations du monde avaient déjà consacré d'énormes efforts à préserver la biodiversité; des dizaines de milliers de zones protégées avaient été délimitées, parmi lesquelles presque 13.000 répondaient aux critères à satisfaire pour figurer dans la liste des aires protégées élaborée par l'ONU en 1997 (UICN 1998). En dépit de ce remarquable progrès, les forêts tropicales du monde et leur riche biodiversité sont encore parmi les moins protégés de tous les grands écosystèmes terrestres. Tandis que les nations tropicales s'efforcent de soutenir les avantages économiques et sociaux que leur procurent les forêts, il sera néanmoins nécessaire en toute priorité de créer et de renforcer la gestion des zones protégées si l'on veut éliminer au 21^{ème} siècle les menaces qui pèsent sur la biodiversité et les processus écologiques.

Développer la conservation de la biodiversité dans des sites de plus en plus étendus est une stratégie importante de conservation permettant de maintenir des populations viables d'espèces et d'alimenter les processus des écosystèmes

L'étendue et la distribution actuelles des forêts tropicales dans le monde reflètent deux réalités contrastantes. La première concerne les régions où le couvert forestier originel a été considérablement fragmenté, ne laissant que quelques massifs importants, comme les forêts guinéennes en Afrique occidentale et les forêts atlantiques au Brésil. La seconde concerne les régions où se trouvent encore de vastes secteurs de forêt relativement intacte, comme dans le bassin du Congo en Afrique centrale et dans l'Amazonie en Amérique du Sud. Il est indispensable de prévoir des aires protégées dans les régions où les forêts ont été sévèrement fragmentées, afin de prévenir des extinctions imminentes, tandis que les régions où il existe des forêts relativement étendues offrent la possibilité de réduire au minimum la fragmentation des habitats et de maintenir intactes des associations fauniques. Dans un cas comme dans l'autre, la création d'aires de conservation

transfrontières (ACTF) peut admirablement servir à mettre en réserve et à conserver des cantons de forêts contiguës dans les territoires frontaliers.

Définition et typologie des ACTF

Bien que les ACTF soient souvent assimilées à des aires de gestion transfrontière des ressources naturelles, aucune définition unique ou ferme n'a été avancée au delà de mettre l'accent sur la conservation et la gestion des ressources naturelles, sans tenir compte des délimitations entre pays. Les ACTF sont importantes pour la conservation de la biodiversité parce que les écosystèmes et les espèces ne reconnaissent pas les frontières politiques, lesquelles sont définies pour des raisons historiques et géopolitiques sans référence aux fonctions ou aux processus écologiques (Griffin *et al.* 1999; van der Linde *et al.* 2001). Comme l'a fait observer Sandwith *et al.* (2001), la création d'aires protégées transfrontières (APT) et de 'parcs de la paix' peut jouer un rôle crucial dans la conservation de la biodiversité en renforçant la gestion des aires protégées contiguës situées de part et d'autre de frontières internationales. Mais les ACTF incluent plus que simplement des aires protégées, parce que les initiatives de conservation transfrontières peuvent être entreprises dans des zones sans aires protégées contiguës, voire dans des zones où les aires protégées les plus proches sont situées loin des frontières internationales (Griffin *et al.* 1999). Le *tableau* (page 4) présente une typologie et une description des ACTF et des facteurs déterminant la protection qu'elles sont susceptibles d'apporter aux forêts tropicales.

Au delà des aires protégées

Malgré l'énorme succès de la création d'aires protégées, les menaces qui pèsent sur l'ensemble de la biodiversité demeurent un défi important, comme en témoigne le nombre croissant d'espèces menacées qui ont été ajoutées à la liste

rouge de l'UICN à la fin du siècle dernier. Par exemple, le nombre d'espèces animales menacées dans le monde entier est passé de 5205 en 1996 à 5435 en 2000 (Hilton-Taylor 2000). On pourrait donc penser qu'il ne suffit pas, pour faire avancer la cause de la conservation de la biodiversité au 21^{ème} siècle, de mettre l'accent simplement sur le réseau des aires protégées qui existe actuellement; plus important encore, de nombreuses espèces menacées sont probablement mal représentées dans l'ensemble du système existant d'aires protégées. En outre, vu les changements qui se manifestent de plus en plus à l'échelle mondiale (dans les domaines biophysique, démographique et institutionnel), associés à une fragmentation accrue des habitats, on pourrait conclure que les buts de la conservation ne seront pas adéquatement poursuivis si l'on se borne à créer et gérer des aires protégées isolément.

Afin non seulement d'englober la totalité des cibles de biodiversité et des processus écologiques entretenus par les écosystèmes des forêts tropicales, mais aussi de se prémunir contre les aléas potentiels de changements survenant à l'échelle planétaire, il convient d'élargir sur de plus vastes espaces la portée des priorités relatives à la conservation ...

Afin non seulement d'englober la totalité des cibles de biodiversité et des processus écologiques entretenus par les écosystèmes des forêts tropicales, mais aussi de se prémunir contre les aléas potentiels de changements survenant à l'échelle planétaire, il convient d'élargir à de plus vastes espaces la portée des priorités relatives à la conservation. Les approches écologiques au niveau du site, par exemple l'approche écosystémique, la planification biorégionale, les couloirs de biodiversité, et même les réserves de la biosphère, ont été proposées en tant que moyens novateurs pour intégrer

la protection des forêts dans les besoins plus larges d'utilisation des sols. Bien qu'aucune de ces approches ne soit entièrement nouvelle (par ex. Miller 1996), les possibilités qu'elles présentent sont cruciales pour l'établissement d'ACTF qui préserveront la biodiversité et sauvegarderont les processus écosystémiques dans les forêts tropicales.

Développer la conservation de la biodiversité dans des sites de plus en plus étendus est une stratégie importante de conservation permettant de maintenir des populations viables d'espèces et d'alimenter les processus des écosystèmes. Là où de tels territoires chevauchent des frontières géographiques, la conservation se trouve face à un défi entièrement nouveau à cause de la nécessité de la gérer dans des zones relevant de deux ou plusieurs juridictions. L'efficacité des ACTF dépend de la bonne gestion de leurs incidences sociales, politiques, économiques et juridiques à travers les frontières.

Éléments dans la création et la gestion des ACTF

La création d'ACTF devrait être animée par le besoin d'établir des systèmes d'aires protégées de grande envergure représentant la gamme complète de la biodiversité connue et documentée présente dans les forêts tropicales. Cela signifie qu'il faut définir clairement les objectifs de conservation relatifs aux espèces, aux couloirs d'habitats ou aux processus écologiques liés à un écosystème. La conservation transfrontières n'étant pas une entreprise facile, il est essentiel, avant de s'investir dans la création d'une ACTF, de bien articuler et rationaliser toute la valeur ajoutée qui en sera dérivée. Pour ce faire, il faudra sans doute examiner les données sur les caractéristiques de la distribution ou du mouvement des espèces à travers

Types transfrontières

Typologie des ACTF et comment elles sont susceptibles de protéger les forêts tropicales

Type d'ACTF	Comment elles protègent les forêts tropicales
ACTF sans aires protégées existantes	ce type d'ACTF sera essentiellement axé sur la gestion des ressources naturelles (par ex. mouvement de la faune, protection des bassins versants) en vue d'atténuer l'impact des menaces d'origine anthropique à travers des frontières. Les avantages de la biodiversité peuvent être exploités en vouant de larges pans de forêt à la protection dans le territoire frontalier afin de maximiser la représentation et la couverture des objectifs liés à la biodiversité (par ex. espèces et habitats menacés). Il faudra pour cela faire participer les parties prenantes en cause à la prise de décisions au sujet de la création d'aires protégées et de la conception globale des ACTF.
ACTF avec aires protégées d'un seul côté de la frontière	les avantages de ce type d'ACTF dépendront des caractéristiques de l'occupation des sols du côté non protégé du paysage frontalier. Les priorités en matière de gestion devraient donc être fondées sur l'existence ou non, dans les espaces contigus, de circonstances favorables à la protection (par ex. concession d'exploitation forestière) ou s'ils ont déjà été convertis à d'autres utilisations des terres (par ex. forêt dégradée et terres cultivées). Si l'occupation des sols permet la protection, il faudra explorer les possibilités d'élargir la zone protégée de l'autre côté de la frontière. Si l'occupation des sols est susceptible de représenter des menaces accrues, il faudra poursuivre une approche intégrée de la gestion du paysage.
ACTF avec groupe d'aires protégées séparées par d'autres terres, le tout géré en tant qu'unité	ce type d'ACTF est conforme à la plupart des approches écologiques au niveau du site qui combinent le but primordial de la protection des habitats avec les pratiques de gestion et de production des ressources naturelles présentes. La protection des forêts tropicales peut être favorisée en renforçant la gestion des aires protégées existantes en vue d'atteindre les objectifs de biodiversité et d'obtenir des avantages dans le territoire trans-frontalier. Il faudrait explorer la création potentielle d'aires protégées supplémentaires, là où ce serait nécessaire pour maximiser la représentation et la couverture des objectifs de biodiversité (notamment toutes les espèces menacées réparties dans l'ensemble des zones chevauchant des frontières nationales).
ACTF avec groupe d'aires protégées géré en tant qu'unité, mais ne tenant pas compte de terres les séparant	la gestion de ce type d'ACTF est axée presque exclusivement sur le renforcement de l'efficacité des aires protégées non contiguës faisant partie de territoires frontaliers. Pour mettre en oeuvre une telle ACTF dans les forêts tropicales il faudra relever le défi évident que représente l'inclusion des terres séparant les aires protégées. Les priorités devraient inclure des initiatives novatrices pour sauvegarder les différentes aires protégées et renforcer les moyens d'existence des populations locales du territoire. Autant que possible, des efforts devraient être consacrés à développer et mettre en oeuvre une approche intégrée pour la gestion des ACTF.
Deux ou plusieurs aires protégées contiguës et attenantes traversées par des frontières nationales et gérées en tant qu'unité	pour ce type d'ACTF l'accent est mis sur la gestion des aires protégées attenantes en tant qu'entité territoriale unique. Il sera extrêmement ardu de justifier la gestion unique de deux ou plusieurs aires forestières protégées attenantes. Par conséquent, le besoin de ce type d'ACTF devrait être établi en fonction d'objectifs de biodiversité bien définis et d'un accroissement potentiel des avantages réalisables dans la zone trans-frontalière. Dans les cas où la représentation et la couverture des objectifs de biodiversité seraient d'importance mondiale, il faudrait explorer les possibilités d'élargir le statut d'aire protégée. Si l'une des aires protégées a été désignée site du patrimoine mondial, il faudrait s'efforcer d'étendre ce statut à la totalité de l'ACTF.

les frontières, ainsi que sur les valeurs et les processus écosystémiques produisant des avantages économiques (voir Chai & Manggil, page 15 de cette édition). De plus, des activités de restauration des habitats devraient être entreprises en tant que partie intégrante des ACTF dans les forêts tropicales; comme l'ont indiqué Maginnis et Jackson (2002), le paysage de forêt tropicale dans de nombreuses régions du monde se présente sous la forme d'une mosaïque des types d'habitats en fonction de différents degrés d'influence anthropique.

La création d'une ACTF n'implique pas ou ne garantit pas automatiquement le succès de la conservation. La gestion efficace doit donc être basée sur un engagement à régler toutes les questions du domaine social, économique, politique et juridique qui se posent dans le territoire ciblé (voir Trisurat, page 10, et Gasana, page 32). Il faudra pour cela harmoniser tous les objectifs de gestion à travers les frontières afin d'assurer l'uniformité des solutions envisagées pour relever les défis prioritaires de chaque côté. Il est évident que ces défis ne peuvent pas être traités sans une approche unifiée et intégrée de la mise en oeuvre d'une ACTF, y compris le besoin d'établir des normes pour guider la gestion effective de sorte que le tout soit plus grand que la somme des parties.

Etant donné le dilemme habituel des différences politiques et juridiques entre pays, les progrès réalisés en matière d'ACTF dépendront du degré auquel les institutions seront disposées à opérer dans un cadre de gouvernance commun, uniforme et indépendant des frontières. Un tel cadre favorisera la cohérence des processus décisionnels influant sur la gestion d'une ACTF de chaque côté de la frontière. Les études de cas concernant les complexes de forêts protégées de Pha Taem et de Lanjak Entimau décrites dans la présente édition illustrent la complexité de la mise au point d'un cadre de gouvernance commun, ce qui souligne également son importance dans la formulation des ACTF.

Bien que les ACTF soient souvent sous le contrôle de gouvernements, le potentiel d'en tirer des avantages économiques dépendra de la mesure dans laquelle d'autres parties prenantes telles que les communautés et les entités locales du secteur privé y participeront. Les avantages économiques que peuvent tirer les parties prenantes locales des ACTF représentent certes un des plus grands atouts en faveur de leur création; cependant, il y a lieu de traiter judicieusement les espoirs que peuvent faire naître des ACTF dans des écosystèmes de forêt tropicale, parce qu'il est difficile d'obtenir de tels avantages économiques, même individuellement au niveau d'une aire protégée. Malgré leur riche biodiversité inhérente, les écosystèmes de la forêt tropicale sont rarement aussi favorables au tourisme écologique que dans les zones de la savane arborée d'Afrique australe et orientale. La valeur et les avantages à long terme des forêts tropicales qui assurent les moyens d'existence des collectivités locales peuvent certainement être davantage soutenus par des aires protégées que par d'autres interventions qui n'ont pour seule conséquence que le gain à court terme. Le manque relatif d'avantages économiques immédiats et tangibles fait cependant ressortir l'importance de l'assistance internationale pour la création et la gestion continue de nombreuses ACTF dans les forêts tropicales.

Le développement des capacités est un besoin crucial si l'on veut apporter les innovations indispensables pour la création d'ACTF et leur gestion. Etendre la portée de la conservation de manière à embrasser un paysage plus vaste impose le besoin de réorienter la réflexion et le style de gestion des aménagistes d'espaces protégés, qui ont jusqu'à présent mis l'accent sur la protection des espaces, de leurs limites vers l'intérieur; cette approche n'est plus valable dans les forêts tropicales parce que, de plus en plus, les menaces non anthropiques se font plus graves que celles occasionnées par les communautés riveraines des aires protégées. Les approches à l'échelle du site sont nécessaires pour stimuler le partage des responsabilités et de la gestion environnementale lorsqu'elles font intervenir une multiplicité de parties prenantes et de secteurs opérant dans le paysage. Pour que les ACTF produisent les effets escomptés, l'innovation en matière de gestion des parcs devrait insister sur l'amélioration des compétences et des aptitudes fondamentales nécessaires afin de pouvoir oeuvrer au delà des limites des parcs.

Etendre la portée de la conservation de manière à embrasser un paysage plus vaste impose le besoin de réorienter la réflexion et le style de gestion des aménagistes d'espaces protégés ...

Références

- Griffin, J.D., Cumming, S., Metcalfe, S., t'Sas-Rolfes, J., Singh, J., Chonguica, M., Rowen, M. & Oglethorpe, J. 1999. *Study on the development of transboundary natural resource management areas in Southern Africa*. Biodiversity Support Program, Washington, DC. Etats-Unis.
- Hilton-Taylor, C. (rédacteur) 2000. *Liste rouge 2000 IUCN des espèces menacées*. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni.
- Miller, K. 1996. *Balancing the scales: guidelines for increasing biodiversity's chances through bioregional management*. Institut des ressources mondiales, Washington, DC. Etats-Unis.
- Maginnis, S. & Jackson, W. 2002. Récupération des paysages forestiers. OIBT *Actualités des forêts tropicales* 10:4.
- Sandwith, T., Shine, C., Hamilton, L. & Sheppard, D. 2001. *Transboundary protected areas for peace and co-operation*. UICN Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni.
- van der Linde, H., Oglethorpe, J., Sandwith, T., Snelson, D. & Tessema, Y. (avec le concours de A. Tiéga & T. Price). 2001. *Beyond boundaries: transboundary natural resource management in sub-Saharan Africa*. Biodiversity Support Program, Washington, DC. Etats-Unis.

Cet article est inspiré de l'exposé thématique présenté par l'auteur à l'atelier international OIBT/UICN sur "l'accroissement de l'efficacité des aires de conservation transfrontières dans les forêts tropicales", tenu du 17 au 21 février 2003 à Ubon Ratchathani (Thaïlande).

L'ampleur d'une initiative de conservation transfrontières devrait être déterminée après une analyse en profondeur des coûts et des avantages

par Trevor Sandwith

Coordonnateur

Cape Action for People and the Environment

Private Bag X7, Claremont
7735, Afrique du Sud

trevor@capeaction.org.za
www.capeaction.org.za

AL'ÉCHELLE mondiale, le nombre de complexes d'aires protégées transfrontières a augmenté exponentiellement. Selon le dernier recensement (Zbicz 2001), il y en avait 169 en 2001 (comprenant un total de 666 aires protégées), contre 136 en 1997 et 59 seulement en 1988. Dans une certaine mesure, l'augmentation apparente de leur nombre est due au fait que l'on a récemment pris en compte les situations où des aires protégées attenantes sont traversées par des frontières nationales, même si en réalité la coopération y est minimale. Mais cela indique également que, ces dernières années, la conservation transfrontières a pris davantage d'importance aux yeux des gouvernements et des organisations non gouvernementales en tant que moyen pour encourager effectivement la coopération régionale et la conservation paysagère ou écorégionale.

A première vue, ce redoublement d'effort et d'attention semble éminemment positif, pouvant être considéré comme propice à une meilleure conservation et une plus grande coopération entre pays au profit de tous. Cependant, la conservation transfrontières n'est qu'une seule des nombreuses options lorsqu'il s'agit d'investir les ressources peu abondantes qui peuvent être destinées à la conservation; la valorisation qu'une initiative transfrontières est susceptible de produire doit être examinée de façon critique afin de déterminer si elle est vraiment justifiée, compte tenu des coûts élevés que risquent d'entraîner les dimensions politiques, sociales et économiques de la coopération transfrontières. Toutefois, aucun examen critique complet des impacts des programmes de conservation transfrontières n'a jusqu'à présent été entrepris pour guider la réflexion et la prise de décisions à cet égard.

... la conservation transfrontières n'est qu'une seule des nombreuses options lorsqu'il s'agit d'investir les ressources peu abondantes qui peuvent être destinées à la conservation; la valorisation qu'une initiative transfrontières est susceptible de produire doit être examinée de façon critique afin de déterminer si elle est vraiment justifiée ...

L'expression 'conservation transfrontières' est employée ici pour indiquer un large éventail de dispositifs possibles où les programmes de conservation sont exécutés de part et d'autre de frontières nationales. Les typologies donnent toujours lieu à des débats (voir page 4), mais il est sans doute fort utile de considérer tous les dispositifs comme des formes de gestion transfrontières des ressources naturelles (GTFRN); ainsi que l'indique Bakarr dans la présente édition, l'expression «aire de conservation transfrontières» (ACTF) embrasse la plupart des formes de GTFRN. A une extrémité de la gamme on trouve les situations où il est nécessaire d'établir une coopération à travers des frontières nationales en vue d'un développement économique basé sur la gestion des ressources naturelles dans des écosystèmes partagés. A l'autre, on trouve un concept plus restrictif des aires protégées adjacentes (qui coïncide avec le dernier type décrit par Bakarr à la page 4), où une aire protégée transfrontières (APTF) peut être définie comme étant:

une portion de terre et/ou de mer traversant une ou plusieurs frontières entre des Etats ou des unités sous-nationales telles que des provinces et des régions, des zones autonomes et/ou des zones au delà des limites de souveraineté ou de juridiction nationale, dont les parties constituantes ... sont spécialement vouées à la protection et au maintien de la diversité biologique

ainsi que des ressources naturelles et culturelles associées, et gérées en coopération par des moyens efficaces juridiques ou autres (Sandwith et al. 2001).

Il existe évidemment de multiples combinaisons et permutations de situations entre ces deux extrémités; en effet, cette hétérogénéité est une des caractéristiques des programmes de conservation transfrontières. Il n'y a aucune recette ou formule adaptée à toutes les situations, et l'exécution exige une approche véritablement souple et adaptative de la gestion.

Compte tenu de ce qui précède, un certain nombre d'institutions s'occupant de conservation ont cherché à aider les pays et leurs autorités à planifier et gérer plus efficacement des programmes de conservation transfrontières. A l'échelle mondiale, l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) a encouragé le débat sur les «parcs de la paix» et a élaboré, à l'intention des gestionnaires d'aires protégées, des lignes directrices concernant les meilleures pratiques à suivre pour la mise en oeuvre de programmes visant à la fois la conservation de la biodiversité et le maintien d'une coopération pacifique. Ces lignes directrices (Sandwith et al. 2001) mettent l'accent sur les neuf domaines suivants du développement d'APTF:

- 1) **identifier et promouvoir les valeurs communes:** l'objectif des APTF est d'importance primordiale, se plaçant dans l'optique de l'exécution coopérative d'un programme de conservation et de développement. C'est dans cette optique que doit être évalué l'impact du programme d'APTF pour la conservation de la biodiversité, la paix et la coopération;
- 2) **faire participer les populations locales et leur apporter des avantages:** l'impact social des frontières internationales se fait particulièrement sentir au niveau des collectivités vivant à proximité. Ces collectivités sont souvent divisées par des frontières politiques ou par une marginalisation économique et sont loin des centres de pouvoir et de prise de décisions. Dans ces situations transfrontières, des efforts doivent être faits spécifiquement pour faire participer les collectivités et garantir qu'elles tirent profit de la coopération et du développement transfrontières;
- 3) **obtenir et maintenir le soutien des décideurs:** de par leur nature, les programmes d'APTF impliquent de multiples niveaux de juridiction à l'intérieur des pays et entre eux. Il est en général nécessaire de traiter en parallèle avec les autorités à tous les niveaux, parce que le progrès à un niveau local peut être freiné par l'absence de soutien au niveau national. De même, la coopération à un niveau élevé ne se traduit pas automatiquement par une coopération sur le terrain;
- 4) **promouvoir des activités coordonnées et coopératives:** cette action devrait être entreprise à deux niveaux; premièrement, les compétences expertes devraient être développées et échangées par des structures de coordination, des systèmes de communication et des groupes de travail mixtes. Deuxièmement, il faudrait développer la coopération dans des domaines tangibles et utiles; les activités pourraient prendre la forme de petits projets conjoints concernant des problèmes communs tels que la gestion du feu ou la gestion des populations animales qui traversent les frontières;
- 5) **coordonner la planification et le développement de l'aire protégée:** la planification est essentielle si l'on veut

concrétiser les objectifs de gestion et de développement dans l'APTF. Les activités doivent être harmonisées de part et d'autre des frontières afin d'éviter la juxtaposition d'activités incompatibles. La planification et le zonage en commun, avec des systèmes d'information partagés à l'appui, peuvent être de puissants moyens d'unification dans le développement des APTF;

- 6) **mettre au point des accords de coopération:** des accords officiels et officieux peuvent servir à préciser les intérêts communs, à s'accorder sur des objectifs, à poser des principes de base ainsi qu'à planifier et mettre en oeuvre des programmes de gestion. Les accords sont nécessaires pour garantir l'approbation des autorités compétentes et la responsabilité des parties prenantes. Les lignes directrices pour la paix et la coopération fournissent des exemples de plusieurs précédents juridiques de protocoles et d'accords transfrontières;
- 7) **oeuvrer en vue d'assurer la durabilité du financement:** l'un des avantages de la conservation transfrontières vient du fait qu'elle accroît l'efficacité de la gestion et qu'elle réduit les coûts, tout en procurant de plus grands avantages économiques et autres. En outre, une approche coopérative pour les demandes de financement auprès de donateurs, du secteur privé et des ONG est susceptible de mieux aboutir et de permettre d'atteindre les seuils appropriés de développement et de durabilité financière;
- 8) **suivre et évaluer les progrès:** il est essentiel d'évaluer les réalisations des programmes d'APTF par rapport à des buts spécifiés si l'on veut justifier l'investissement. Les lignes directrices pour la paix et la coopération fournissent quelques outils génériques, y compris des moyens permettant d'évaluer le degré de coopération; et
- 9) **gérer les tensions et les conflits armés:** les aires protégées situées aux frontières internationales sont souvent touchées par les retombées de tensions ou de conflits armés. Les lignes directrices incluent un projet de code pour les APTF en périodes de paix et de conflit armé. Ce code est destiné à favoriser le maintien de la paix et de la coopération en préparant les autorités et en leur fournissant des conseils sur la manière de traiter des situations de conflit.

Portée de la coopération

Le Programme de soutien à la biodiversité (BSP) a examiné une zone de GTFRN en Afrique subsaharienne et a fourni des conseils utiles sur le processus de gestion adopté (van der Linde *et al.* 2001), en ce qui concerne notamment l'évaluation des questions pertinentes dans un contexte transfrontières donné, en tant que moyen pour guider l'attribution de priorités dans des programmes de conservation. Les directives pour la paix et la coopération prévoient un protocole concernant l'analyse des menaces et des possibilités qui permettent ou non d'atteindre les buts et objectifs de la gestion des ressources naturelles. Dans une forêt tropicale, par exemple, on pourrait commencer par examiner les composantes de la biodiversité ou des ressources naturelles de chaque côté de la frontière, et ce qu'elles impliquent pour les pays voisins. Dans le parc W, une ACTF qui tient son nom de la forme particulière du fleuve qui traverse une zone partagée entre le Niger, le Burkina Faso et le Bénin, le braconnage des éléphants au Bénin pousse les animaux vers les pays limitrophes et provoque ensuite une surpopulation du côté nigérien. C'est de toute évidence un cas où les objectifs de gestion des populations d'éléphants dans un pays subissent les conséquences des politiques et des régimes de gestion dans les autres, et une indication claire qu'il est sans doute nécessaire de prévoir une harmonisation des politiques et des régimes de gestion.

Il y a également des connotations et des implications de caractère social. Les droits de pêche saisonnière sont reconnus aux collectivités du Burkina Faso, tandis que les autorités du Niger interdisent toute pêche. Au niveau local, cette différence a fait naître une injustice quant à l'accès aux ressources naturelles et a entraîné des différends entre utilisateurs. Les responsables ont également des difficultés à réglementer l'utilisation dans un écosystème partagé s'ils ne tiennent compte que d'un seul groupe d'utilisateurs.

Dans d'autres cas, on ne peut invoquer aucune raison impérative d'instaurer la gestion transfrontières, étant donné que les mesures de gestion appliquées sur le plan national peuvent être suffisantes pour parer des menaces existantes. Dans ces cas, la coopération pourrait utilement se concentrer sur la communication et le partage des compétences et des expériences plutôt que sur la gestion coopérative directe.

Ainsi, différents niveaux de besoin dictent le niveau et le coût de l'ACTF. Essentiellement, le BSP plaide en faveur d'une approche stratégique et focalisée d'une GTFRN, où les objectifs spécifiques d'un programme quel qu'il soit déterminent la nature et le niveau de l'engagement à prévoir.

... une approche coopérative pour les demandes de financement auprès de donateurs, du secteur privé et des ONG est susceptible de mieux aboutir et de permettre d'atteindre les seuils appropriés de développement et de durabilité financière ...

Bien préciser les objectifs

La tendance, au sein de la communauté écologiste est chercher une solution 'passe partout' à la gestion de la conservation; une réponse type au défi que pose la conservation transfrontières a été préconisée dans le passé. Cependant, tout semble indiquer de nos jours qu'il est nécessaire d'affiner les outils de la conservation transfrontières pour satisfaire les besoins spécifiques de circonstances particulières. En général, il faudrait adopter une approche adaptative de la gestion, en fonction d'arguments clairs en faveur de l'ACTF et de cibles mesurables pour réaliser l'impact des raisons invoquées. Dans les APTF, cet impact doit être considéré comme essentiellement de caractère biologique, mais les initiatives de conservation à grande échelle ont également d'importantes incidences sociales, économiques, institutionnelles et politiques. Les initiatives de conservation transfrontières seront toujours valables, mais leur valeur peut être accrue si les motifs invoqués et le but du programme sont clairement définis et soutenus par le suivi et l'évaluation des progrès par rapport à des objectifs explicites.

Références

- Sandwith, T., Shine, C., Hamilton, L. & Sheppard, D. 2001. *Transboundary protected areas for peace and cooperation*. UICN. Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. http://iucn.org/themes/wcpa/pubs/pdfs/transboundary_guide.pdf
- van der Linde, H., Oglethorpe, J., Sandwith, T., Snelson D. & Tessema, Y. (avec le concours de Tiéga, A. and Price, T.) 2001. *Beyond boundaries: transboundary natural resource management in Sub-Saharan Africa*. Biodiversity Support Program. Washington, DC, Etats-Unis. http://www.bsponline.org/bsp/publications/africa/144/pdf_index.html
- Zbicz, D. 2001. Global list of complexes of internationally adjoining protected areas. In: Sandwith, T.S., Shine, C., Hamilton L.S. & D.A. Sheppard. 2001. *Transboundary protected areas for peace and cooperation*. UICN. Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni.

Rétablir les liens entre les communautés leur terroir

La conservation transfrontière ne sera efficace que si les populations autochtones et autres habitants traditionnels peuvent revendiquer leurs droits

par Gonzalo T. Oviedo C.

Conseiller principal de l'UICN pour les affaires sociales

Gland, Suisse

gonzalo.oviedo@iucn.org

DANS les contextes trans-frontaliers, les communautés autochtones, les autres habitants traditionnels et les aires protégées ont à faire face depuis longtemps à des problèmes communs provoqués par des mesures prises dans les zones frontalières, qui ont négligé de tenir compte de la conservation et des besoins sociaux. En conséquence, ils partagent également un certain nombre d'objectifs fondamentaux axés sur la revitalisation et le maintien aussi bien du paysage que des communautés qui l'habitent. Le présent article explore comment les initiatives de conservation transfrontières peuvent jouer un rôle utile en allégeant les problèmes auxquels sont confrontées les communautés dans des zones frontalières.

Combien y a-t-il d'aires protégées?

Il n'existe pas encore de données systématiques et fiables sur le nombre des aires protégées du monde qui renferment, à l'intérieur de leurs périmètres, les terres et les ressources dont bénéficient traditionnellement des peuples autochtones. Cependant, une brève analyse bibliographique révèle que plus de 50% des aires protégées existant dans le monde entier ont sans doute été créées dans des domaines ancestraux traditionnellement occupés par des populations d'autochtones ou autres aborigènes. A cet égard, il n'y a aucune différence entre les ACTF et les autres aires protégées, ni même entre les types de relations humaines, y compris les conflits, qui ont caractérisé les aires protégées à travers l'histoire.

Mais dans les ACTF, de nombreuses communautés locales ont utilisé les terres et les ressources selon des systèmes traditionnels qui leur sont propres et dans des conditions spécifiques. Une utilisation extensive du territoire, marquée par une faible densité d'habitats, telles sont les conditions d'occupation par l'homme que l'on trouve le plus généralement dans les ACTF, surtout dans les pays en développement, en partie du fait que les espaces riverains des frontières nationales hébergent souvent des populations dispersées. Ces types d'établissements humains incluent, par exemple, des groupes de chasseurs-cueilleurs qui se déplacent en général sur de vastes étendues selon les cycles de changement des populations de gibier, et les collectivités pastorales qui utilisent les aires transfrontières comme couloirs de migration en fonction de la disponibilité saisonnière des pâturages et des déplacements naturels des animaux. Ces deux formes de gestion nécessitent une très grande mobilité de l'homme, laquelle conditionne la faible intensité d'utilisation des terres et des ressources fragiles et permet à celles-ci de récupérer du fait que l'homme n'y séjourne qu'à intervalles cycliques.

... les lignes de démarcation de l'établissement et de l'occupation par l'homme dans les ACTF sont en général d'origine d'abord culturelle et ensuite naturelle; elles sont souples et poreuses et permettent à une multiplicité de groupes d'alterner leur présence dans le paysage.

Dans ces zones, les collectivités humaines ont tendance à s'accommoder de lignes de démarcation souples et changeantes en raison de leur mobilité inhérente et du chevauchement fréquent des droits d'usage qu'elles détiennent les unes et les autres. Ce chevauchement des droits d'usage est une caractéristique typique d'utilisation par l'homme dans de grands espaces car des droits d'usage exclusifs mèneraient à la fragmentation du territoire; d'autre part, les frontières

poreuses permettent des échanges socio-économiques et culturels ainsi que l'adaptation aux changements que subissent les communautés et les populations à cause de la rigueur des conditions environnementales. Ainsi, les lignes de démarcation de l'établissement et de l'occupation par l'homme dans les ACTF sont en général d'origine d'abord culturelle et ensuite naturelle; elles sont souples et poreuses et permettent à une multiplicité de groupes d'alterner leur présence dans le paysage.

Frontières politiques entre pays et communautés humaines

Au contraire à cette configuration socioculturelle des frontières entre terres communautaires, les frontières nationales sont en grande partie le produit de guerres et de conflits modernes, d'une imposition par des puissances dominantes, et/ou de négociations politiques entre élites civiles et militaires; peu d'entre elles sont définies en fonction des limites territoriales traditionnelles qui tiennent compte des communautés. Il est rare que les frontières modernes entre pays respectent les frontières naturelles et fassent cas des interactions historiques qui ont traditionnellement modelé les frontières socioculturelles entre communautés; c'est vrai en particulier dans les pays ayant subi le processus de décolonisation au cours des deux derniers siècles.

Depuis les temps anciens, mais surtout dans le contexte des conflits politiques relatifs au tracé de frontières au siècle dernier, les Etats ont déplacé des communautés qui vivaient dans les régions frontalières et ont appliqué des restrictions à la vie communautaire à cause du conflit et du fait que la dimension militaire prédominait dans la politique frontalière et les relations avec les pays limitrophes. Pour les communautés locales, c'est état de choses a le plus souvent entraîné

- la réimplantation forcée des communautés vivant dans des zones frontalières afin de permettre le contrôle militaire;
- l'implantation forcée de communautés importées d'ailleurs, dans le cadre de la doctrine dite des 'frontières vivantes';
- la division des communautés en imposant des lignes de démarcation, créant l'hostilité entre voisins autrefois unis qui partageaient la même culture et le même paysage;
- la restriction du mouvement des personnes et des biens (par ex. les migrations traditionnelles et la transhumance pastorale); et
- la restriction de l'accès à certaines ressources et à des lieux traditionnellement utilisés.

La militarisation est un des faits inévitables de la politique des frontières nationales. C'est non seulement un instrument pour imposer des restrictions aux communautés et les forcer à un nouveau mode de vie, mais également une source de rupture socioculturelle qui mène souvent à l'effondrement des structures locales. En cas de conflit armé, les impacts sur les communautés peuvent être énormes et ressentis longtemps. L'ironie c'est que le recours aux forces militaires pour imposer des mesures de sûreté nationale dans des zones frontalières a souvent mené à moins de sûreté pour les communautés.

Il semble que, de nos jours, les conflits armés soient plus répandus que jamais, en nombre et en ce qui concerne la masse des populations qu'ils impliquent et qu'ils touchent. Dans certaines régions, ils ont des répercussions soudaines

et dramatiques sur la vie, les établissements et les ressources des communautés traditionnelles et locales. C'est ce qui est à l'origine du problème des réfugiés, dont le nombre a maintenant atteint des niveaux sans précédent et semble devoir continuer d'augmenter. Les réfugiés ont tendance à s'installer dans des zones frontalières, celles-ci étant moins occupées par des communautés humaines et souvent loin des centres du pouvoir où les conflits sont concentrés; par ailleurs, passer d'un pays à l'autre peut être, dans certains cas, une option désespérée pour des gens qui fuient la guerre. Il en résulte que des foules de réfugiés occupent de nombreuses zones frontalières qui, dans d'autres circonstances, pourraient être ou sont vouées à la conservation. Mise à part la catastrophe sociale et humanitaire que cette situation représente, les incidences du problème des réfugiés sur l'environnement sont considérables.

Ainsi, le contexte socio-politique dans lequel se place la conservation transfrontières est souvent celui d'un conflit fondamental entre, d'une part le développement historique des frontières socioculturelles et les processus d'établissement et, d'autre part la manière d'aborder les frontières nationales. De nombreuses communautés ont énormément souffert des politiques des pays en la matière et, c'est compréhensible, ont adopté une attitude de méfiance, de soupçon et même de résistance et d'opposition active aux initiatives et politiques émanant des organismes gouvernementaux. Les ACTF, qui sont en général des initiatives négociées et décidées aux niveaux élevés des gouvernements et mises en oeuvre par l'intermédiaire d'organismes gouvernementaux dans des zones où les forces militaires sont souvent présentes, sont donc souvent tentées dans un environnement social marqué par une certaine hostilité de la part des communautés et des populations voisines.

Communautés humaines et conservation transfrontières

Étant donné ce contexte, les communautés locales s'intéressent-elles aux ACTF? Quelles sont les questions susceptibles de répondre aux aspirations des habitants locaux?

Dans de nombreux cas, les communautés locales sont effectivement favorables à la conservation transfrontières, essentiellement parce qu'elles la considèrent comme une alternative à la militarisation et comme un moyen qui apportera un certain degré de protection aux populations et aux ressources locales. Vu qu'il est essentiel de s'allier le soutien des communautés locales pour en garantir le succès, les initiatives d'ACTF doivent avoir comme fonction importante de protéger les populations, les communautés, leurs ressources et leurs droits, dans la mesure où ils sont affectés par la politique relatives aux frontières. Elles devraient également aider à protéger et respecter les droits de l'homme fondamentaux des habitants—notamment celui de vivre dans un environnement de paix et de sécurité, sans que leur vie et leur bien-être ne soient menacés.

Un des aspects des ACTF qui intéresse le plus les populations locales c'est la restitution de leurs terres et de leurs ressources. Les droits d'usage leur ont été niés dans beaucoup de zones frontalières, mais si leurs droits ne sont pas reconnus, les communautés locales continueront à se sentir menacées—parce que leurs moyens d'existence ne sont pas assurés.

Certains des autres objectifs et intérêts des communautés locales en rapport avec les ACTF sont:

- la libre circulation des personnes et des animaux à travers les frontières et à l'intérieur de chaque aire;
- la démilitarisation des zones habitées et utilisées par les communautés;
- la revitalisation des institutions locales touchées par le conflit ou par l'imposition de structures militaires;
- la réunification des communautés et le rétablissement des liens entre communautés s'ils ont été rompus, soit entre pays soit à l'intérieur des périmètres;
- la participation à la prise de décisions locales, la libre circulation de l'information et la communication entre les communautés et les individus; et
- la voix au chapitre dans les politiques nationales et bi/multinationales concernant la gestion des territoires frontaliers, dans la mesure où elles intéressent leurs propres vies et communautés.

Les ACTF au service de la reconstruction sociale

Du point de vue des populations locales, les ACTF peuvent être des interventions attrayantes si elles viennent étayer des processus de reconstruction des communautés et des cultures qui auraient été bouleversées par des conflits et la politique frontalière, et si elles offrent effectivement plus de sécurité à la population et au territoire. Garantir aux communautés la jouissance des terres et l'accès aux ressources, renforcer la culture et les institutions locales, améliorer de manière tangible le bien-être des gens, et mettre en place des mécanismes pour véritablement partager la prise de décisions avec les institutions communautaires sont autant de composantes fondamentales à prévoir dans les stratégies et les actions d'ACTF.

Les politiques relatives aux ACTF devraient tenir compte de la gestion coutumière des ressources et des régimes fonciers traditionnels. De plus, elles devraient s'adapter aux intérêts, valeurs, droits et responsabilités de caractère social, économique et culturel des communautés vivant à l'intérieur et autour des périmètres. Les ACTF devraient également soutenir et faciliter les contacts et la coopération entre communautés vivant de part et d'autre de frontières, surtout si leur fond culturel est le même, notamment par des activités dans les domaines économiques, sociaux, culturels, spirituels et environnementaux.

Il est encourageant de lire dans une étude des ACTF en Afrique (Singh 1999) qu'il en est déjà ainsi dans beaucoup de cas:

Dans le domaine culturel, les aires de conservation transfrontières facilitent la vie économique de groupes autochtones dont les terroirs traditionnels ont été divisés par les frontières internationales ... Les aires de conservation transfrontières aident à mettre au point des politiques qui permettront à des groupes autochtones divisés par des frontières politiques internationales de reprendre (ou du moins de légaliser) leurs mouvements à travers les frontières.

Le défi, pour toutes les ACTF, est d'obtenir ce résultat dans toute la mesure du possible.

Références

- Sandwith, T., Shine, C., Hamilton, L. & Sheppard, D. 2001. *Transboundary Protected Areas for Peace and Co-operation*. IUCN, Cambridge.
- Singh, J. 1999. Study on the development of transboundary natural resource management areas in Southern Africa: global review—lessons learned. Biodiversity Support Program, Washington, DC, Etats-Unis.

Désamorcer la situation entre pays limitrophes

Une réserve unissant le complexe de forêts protégées de Pha Taem et des réserves forestières du Cambodge et du Laos bénéficiera tant à la conservation de la biodiversité qu'aux relations internationales

par Yongyut Trisurat

Faculté de foresterie

Kasetsart University

Chatuchak, Bangkok 10900

Thaïlande

t 66-2-579 0176 (poste 516)

f 66-2-942 8107

fforyyt@ku.ac.th



Vue sur le Mékong: le complexe de forêts protégées de Pha Taem, objet d'un projet OIBT, est délimité par le Mékong à l'est et comprend en grande partie des forêts de mousson. Photo: E. Müller

L E COMPLEXE de forêts protégées de Pha Taem (CFPP), situé dans la province d'Ubon Ratchathani dans le nord-est de la Thaïlande, couvre une superficie d'environ 174.000 hectares et comprend quatre secteurs protégés—les parcs nationaux de Pha Taem, Kaengtana et Phu Jong Na Yoi, et la réserve naturelle de Yot Dom—ainsi que la réserve proposée de Buntrik-Yot Mon (voir le tableau et la carte). En pente douce vers le sud-est, cette zone est drainée par le Mékong, qui marque la frontière entre la Thaïlande, le Laos et le Cambodge. La zone tampon du CFPP comprend 82 villages, soit environ 89.000 habitants, mais il n'existe aucun établissement humain dans le CFPP lui-même.

Du côté laotien, la réserve nationale de conservation de la biodiversité (RNCB) de Phouxeingthong, qui s'étend sur 120.000 hectares, est adjacente à la partie nord du complexe CFPP, tandis que la forêt de Chom Ksan de 190.000 hectares est contiguë à la frontière du côté cambodgien. La zone frontalière de ces trois pays a été surnommée, en Thaïlande du moins, le Triangle d'émeraude, en raison de ses immenses étendues de forêt de mousson. On trouve dans le CFPP trois principaux types de végétation: la forêt sèche sempervirente, la forêt mélangée à feuillage caduc et la forêt sèche de diptérocarpacées, tandis que la forêt mélangée décidue prédomine dans les plaines du Cambodge et du Laos.

Lorsqu'il est envisagé de créer un CFPP, l'attention doit se porter sur l'ensemble du paysage, embrassant les aires protégées et les espaces environnants.

Il est nécessaire d'assurer au CFPP une protection spéciale qui exige une étroite coopération transfrontières. En particulier, la biodiversité dans ce complexe et dans les espaces interstitiels subit la pression croissante du braconnage et du commerce de parties de plantes et d'animaux d'un pays à un autre. Des espèces animales de grande taille telles que l'éléphant sauvage, le banteng, le gaur, le tigre et probablement le kouprey (un bovin des forêts) ne se trouveraient, paraît-il, que dans les

zones frontalières. Ce sont de grands mammifères qui ont besoin d'espaces considérables; leur survie dépend d'habitats contigus de tous les côtés des frontières et d'une protection adéquate contre le braconnage. Le CFPP compte 18 stations de contrôle où une permanence est assurée par huit gardiens de parc et 355 employés 'temporaires'; l'efficacité de la protection qu'ils assurent aux habitats et aux espèces est extrêmement limitée par la destruction d'habitats et le braconnage qui sévissent dans les zones frontalières.

Activités de projet

Le projet OIBT PD 15/00 (F) est exécuté par le département thaïlandais chargé des parcs nationaux et de la conservation de la faune et de la flore sauvages. Son objectif est de renforcer la gestion du CFPP et d'amorcer la coopération en matière de conservation transfrontières de la biodiversité entre la Thaïlande, le Cambodge et le Laos. Dans sa première phase, qui a débuté en octobre 2001 et sera terminée en septembre de l'année en cours, le projet a entrepris un processus de planification pour gérer le CFPP dans un cadre de conservation de la biodiversité transfrontières. Cela signifie la mise en place d'un système efficace d'organisation et de gestion du complexe, la collecte de données de base, l'installation d'un système d'information et d'une base de données et la mise en train d'un processus de coopération entre les trois pays.

Risques et possibilités

Un certain nombre de risques menacent l'efficacité du projet CFPP; des solutions doivent être trouvées si l'on veut que le projet atteigne ses objectifs dans les domaines de la biodiversité, de la coopération transfrontières et socio-économiques.

Menaces

Relations internationales: la gestion des réserves transfrontières exige un haut degré de coopération. Or le Laos est peu disposé à inclure la RNCB de Phouxeingthong dans l'aire de conservation transfrontières (ACTF) de la seconde

phase du projet, bien que cela ait été convenu lors de la première réunion trinationale tenue dans le cadre du projet en 2002. Le Cambodge a officiellement proposé que sa forêt de Chom Ksarn fasse partie de l'ACTF, et a même formulé une proposition de projet à soumettre à l'OIBT. Toutefois, les liens diplomatiques entre la Thaïlande et le Cambodge se sont détériorés et ont été rompus après la mise à sac de l'ambassade de Thaïlande à Phnom Penh le 29 janvier 2003, de sorte que la future participation du Cambodge à l'ACTF est maintenant problématique.

Empiètement: l'agriculture est en train d'empiéter sur la forêt dans la zone tampon hors du CFPP; défricher davantage la forêt risquerait de compromettre la viabilité de grands mammifères déjà rares. De plus, la forêt est dégradée au Laos et au Cambodge, surtout à cause de l'exploitation forestière opérant à une échelle commerciale non durable.

Braconnage: la faune braconnée et les parties de plantes cueillies sont vendues le long de la frontière des trois pays. La principale demande concerne la viande de brousse qui procure aux paysans d'importantes protéines, particulièrement au Laos, seul pays des trois qui ne soit pas Partie à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). De toute manière, un seul des onze points de passage des frontières de la région (entre la Thaïlande et les deux pays voisins) est doté d'un poste de contrôle CITES.

Capacité: tant le Cambodge que le Laos manquent de personnel à tous les niveaux pour efficacement gérer leurs zones protégées. L'accès à la formation est insuffisant, les budgets affectés à la gestion sont dérisoires et les gardiens de parc peu nombreux.

Mines terrestres: des milliers de mines ont été posées dans les années 80 et 90 le long des frontières entre la Thaïlande, le Cambodge et le Laos. Elles représentent maintenant un danger considérable pour les riverains, les gardes-parc, les chercheurs et les grands mammifères.

Possibilités

Importance internationale: le CFPP est le seul complexe forestier protégé en Thaïlande qui contienne des écosystèmes terrestres et aquatiques d'importance écologique régionale. Il existe dans cette zone des espèces rares et menacées comme le crocodile d'eau douce et le tigre. C'est sans doute aussi un refuge pour le kourprey; les scientifiques n'ont pas constaté la présence de cette espèce depuis 1988 mais quelques indices isolés donnent à penser qu'elle n'est pas encore éteinte. L'ensemble de cette zone est donc d'une grande valeur du point de vue de la biodiversité, ce qui devrait aider à lui attirer un soutien international continu.

Coopération existante: la coopération multilatérale dans cette région a été renforcée ces dernières années. Des organismes régionaux, tels que la Commission du Mékong, et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont offert de servir d'intermédiaires

Description des parcs

Principales caractéristiques du complexe de forêts protégées de Pha Taem

Nom	Date de création ¹	Superficie (km ²) ²	Périmètre (km) ³	Frontière du pays en km (%) ⁴	Indice de forme ⁵	Nb postes de garde	Employés ⁶
Parc national Pha Taem	31 déc 91	353,2	242,7	63,3 (27%)	3,64	5	3/100
Parc national Kaengtana	13 juil 91	84,6	62,5	30,0 (48%)	1,92	4	2/90
Parc national Phu Jong Na Yoi	1 juin 87	697,4	215,9	93,9 (43%)	2,31	4	1/90
Réserve naturelle Yot Dom	11 oct 77	235,9	88,2	33,2 (37%)	1,62	4	1/60
Réserve naturelle Buntrick-Yot	Proposée	365,9	186,2	96,4 (52%)	2,75	1	1/15
Total		1737	795,5³	316,8 (43%)		18	8/355

Notes: ¹Royal Gazette, ²d'après SIG, ³frontière commune non comprise, ⁴longueur de la frontière du pays, ⁵périmètre/(2(π x a)), ⁶fonctionnaires/temporaires

dans le conflit entre la Thaïlande et le Cambodge et d'aider à ébaucher leur coopération au niveau de la prise de décisions. Ces organisations multilatérales et d'autres, l'OIBT par exemple, fournissent une base sur laquelle la coopération en matière de conservation transfrontières peut s'établir dans la région. Les récentes initiatives internationales concernant la gestion des aires protégées, qui préconisent à cet égard une approche en fonction du paysage et envisagent d'en étendre la portée au delà des frontières de différentes aires protégées, devraient également faciliter la tâche. Les enseignements tirés de la gestion des écosystèmes dans le complexe forestier situé dans l'ouest de la Thaïlande et conjointement mis en oeuvre par le département royal des forêts et l'Organisation danoise pour la coopération en matière d'environnement et de développement, se sont révélés d'une extrême utilité pour renforcer la gestion du CFPP.

... une plus grande coopération transfrontières à l'intérieur de l'ACTF contribuerait peut-être à intéresser davantage les organismes internationaux au déminage des zones dangereuses ...

Au niveau du projet, le conseiller technique principal et le chef de projet sont tenus en haute estime par le personnel subalterne, ce qui aide beaucoup à matérialiser les objectifs fixés. En outre, le ferme soutien de l'OIBT à l'égard des ACTF en général et du CFPP en particulier permet d'espérer en la réussite à long terme du projet, ce qui offre des possibilités d'améliorer la coopération transfrontières et de renforcer encore davantage la capacité de gestion, y compris au Cambodge si un projet OIBT y est exécuté.

Lorsqu'il est envisagé de créer un CFPP, l'attention doit se porter sur l'ensemble du paysage, embrassant les aires protégées et les espaces environnants. Il faudrait prendre en considération les couloirs de conservation entre les aires protégées existantes, et en créer d'autres là où c'est faisable. Dans un même ordre d'idées, la conservation bénéficierait considérablement de la création au Laos d'une réserve le long du parc national de Phu Jong Na Yoi de Thaïlande.

Stratégies visant à renforcer l'ACTF

Du côté thaïlandais, le projet CFPP est en bonne voie et sera consolidé par une seconde phase dont l'OIBT envisagera sous peu le financement. Il est urgent toutefois, pour assurer une gestion transfrontières plus efficace, de renforcer la coopération frontalière entre pays. Il conviendrait de faire jouer les relations



Vaste zone triangulaire

Complexe de forêts protégées de Pha Taem avec emplacement des villages du côté thaïlandais de la frontière. Illustration préparée par Y. Trisurat pour le projet de CFPP de l'OIBT à partir de données fournies par l'UICN et DoNp



Echelle à gauche 0 10 20 kilomètres

multilatérales existant dans la région pour rétablir les rapports entre la Thaïlande et le Cambodge, en invitant par ailleurs les organismes internationaux à entreprendre la coopération entre les trois pays, en particulier au niveau de la prise de décisions. Vu la réticence des autorités laotiennes à participer au CFPP, on pourrait envisager d'aborder la coopération en prévoyant des activités de collaboration 'douce' comme des programmes de formation ou des recherches effectuées en commun sur des espèces indicatrices, suivies de visites des deux côtés par des responsables des parcs.

... l'écotourisme ne s'épanouira que si les communautés locales en tirent bénéfice et participent pleinement à sa gestion.

Pour stimuler davantage la coopération transfrontières, on pourrait créer un groupe de travail spécial mixte intégré représentant les trois pays, dont la tâche serait de lutter contre l'empiétement, le braconnage et l'exploitation forestière illégale. Des organisations internationales, entre autres l'OIBT, l'UICN le WWF et la Commission du Mékong, devraient encourager le gouvernement de Vientiane à développer l'aménagement forestier durable et à réduire l'impact de l'exploitation forestière sur la biodiversité. Dans des zones reculées où l'accessibilité est limitée par la présence de mines, il sera essentiel d'engager la coopération du personnel militaire et des patrouilles de la police frontalière afin de réduire le braconnage et l'exploitation forestière illégale. En fait, on peut concevoir qu'une plus grande coopération transfrontières à l'intérieur de l'ACTF contribuerait peut-être à intéresser davantage les organismes internationaux au déminage des zones dangereuses, ce qui coûterait un montant estimé à 70 millions de dollars EU mais ajouterait considérablement au potentiel d'écotourisme et sécuriserait aussi les habitants.

Bétail

La transmission transfrontières des maladies du bétail est un gros problème dans la région et, dans certains cas, menace la biodiversité; l'aborder en tant qu'élément de l'approche ACTF

procurerait de réels avantages socio-économiques aux riverains et les allierait à la cause de l'ACTF elle-même. Des vétérinaires devraient être employés aux postes frontières pour surveiller la santé des animaux et empêcher l'entrée aux animaux malades. En outre, des zones de gestion écologique, définies selon le concept de zonage des réserves de la biosphère, devraient être créées pour délimiter des secteurs de biodiversité importante, des zones tampons et des zones de transition où l'élevage d'animaux domestiques serait autorisé.

Écotourisme

Une autre manière de susciter l'enthousiasme des populations locales envers l'ACTF—et donc de réduire l'empiétement et le braconnage—consisterait à en faire la promotion en tant que destination touristique. Non seulement une ACTF offre-t-elle d'excellentes occasions d'apprécier la nature, mais elle peut également faire vivre une expérience multinationale et multiculturelle. Le Mékong, fleuve sacré, attire des touristes de tous les coins du monde, dont les visites seront considérablement enrichies par leurs contacts avec les communautés thaïlandaises, laotiennes et cambodgiennes. Mais l'écotourisme ne s'épanouira que si les communautés locales en tirent bénéfice et participent pleinement à sa gestion.

L'approche transfrontières est indispensable

Étant donné que l'empiétement est sans doute ce qui menace le plus le CFPP, le succès du projet repose en définitive sur la nécessité de convaincre les communautés locales que la poursuite des objectifs de conservation est dans leur intérêt. Une approche transfrontières aidant à attirer un financement international, à enrayer les activités illégales, à empêcher la transmission transfrontières des maladies du bétail, à favoriser l'écotourisme et à éliminer les risques de sécurité que posent les mines, procurera une base solide sur laquelle s'établira effectivement la conservation de la biodiversité, non seulement dans le CFPP mais également niveau du paysage élargi—des deux côtés du Mékong.

Le concept des couloirs de conservation est une partie importante de la stratégie de conservation dans le massif montagneux du Condor

par **Carlos F. Ponce¹**
et **Martín Alcalde²**

¹**Vice-président résident**
Conservation International
Lima, Pérou

²**Coordonnateur**
Projet de l'OIBT: Paix et
conservation dans la chaîne de
montagne du Condor, Equateur-
Pérou



Couverture nuageuse: la forêt de brouillard entre deux cours d'eau du massif du Condor, le Coaminas et le Kusu Nutmpatkaim.

Photo: © Conservation International

LE massif montagneux du Condor a été le théâtre d'une longue série de conflits armés entre deux pays voisins, le Pérou et l'Équateur. Aujourd'hui, cependant, grâce à la volonté des gouvernements de ces deux pays et à l'appui de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), ce massif est en passe de devenir une aire de conservation transfrontières (ACTF), non seulement vouée à la protection de la riche biodiversité de la région mais destinée aussi à contribuer au maintien d'une paix durable entre les deux nations.

Le massif du Condor se trouve au cœur des Andes. Les eaux qu'il capte se déversent dans le bassin amazonien et forment un élément essentiel du cycle hydrologique de ce bassin; par exemple, c'est là que prennent leurs sources plusieurs des fleuves qui baignent les forêts ombrophiles de l'Amazonie péruvienne et équatorienne. Les plateaux et les pics sont presque tous les jours couverts de nuages et de brouillard de basse altitude. Les ruissellements d'eau se transforment en d'innombrables cascades qui, dans leur chute, filtrent à travers les nuages jusqu'à la végétation et les forêts de montagne. La biodiversité dans cette région est parmi l'une des plus hétérogènes dans le monde; elle renferme, par exemple, les populations de flore les plus biodiversifiées connues de la science.

Les autochtones ... croient en la nature sacrée des eaux dans cette région.

Les autochtones—du groupe ethno-linguistique Jivaro—croient en la nature sacrée des eaux dans cette région. Ils disent que ces hauteurs donnent naissance à tous les autres éléments qui les entourent. Les hydrologues en sont venus à partager ce point de vue.

Préservation de la paix et de l'environnement

La chaîne du Condor a commencé à retenir sérieusement l'attention dans les années 90 lorsque plusieurs études biologiques ont conclu que cette région était à la fois l'habitat d'une biodiversité extraordinaire et une région soumise à de fortes pressions et menacée. Les études y ont découvert plusieurs espèces endémiques, dont le rat marsupial (*Caenolestes condorensis*), le papillon américain (*Euselasia persiana*) et la grenouille *Dendrobates captivus*. Les noms donnés à ces animaux par les tribus locales ne sont toujours pas connus dans le monde extérieur.

Malgré plusieurs tentatives par la communauté écologiste dans le passé pour trouver le moyen de préserver la biodiversité exceptionnelle constatée dans cette région, ces initiatives ne se sont matérialisées qu'après la signature du Traité présidentiel de Brasilia en octobre 1998. Ce traité, qui représente en fait un accord exhaustif de paix entre l'Équateur et le Pérou, a créé un environnement favorable pour la conservation, facilitant bilatéralement la coopération et la paix. L'accord souligne la nécessité d'établir des zones de protection écologique de part et d'autre de la frontière internationale. De plus, les deux pays ont pris l'engagement de promouvoir le développement et la coopération socio-économique dans leurs secteurs frontaliers.

Après la signature et la ratification du traité, le Gouvernement équatorien a créé en 1999 le parc El Condor qui s'étend sur 2540 hectares. De son côté de la frontière, le Pérou a délimité une aire de protection écologique de 5440 hectares et, par la suite, en 2000, a créé la Réserve de Santiago-Comaina, qui couvre une superficie d'environ 1,65 million d'hectares. Par ces actions, le

Déclaration de l'atelier OIBT-UICN sur l'accroissement de l'efficacité des aires de conservation transfrontières dans les forêts tropicales

tenu du 17 au 21 février 2003 à Ubon Ratchathani (Thaïlande)

La présente réunion reconnaît la valeur des aires de conservation transfrontières comme mécanisme essentiel de conservation et d'exploitation durable de la biodiversité, en particulier dans les forêts tropicales et d'autres écosystèmes vulnérables.

La réussite des ACTF est davantage probable à long terme si elles répondent aux objectifs sociaux et économiques en même temps qu'à ceux de la biodiversité. Au nombre des avantages sociaux peuvent figurer un régime foncier garanti pour les communautés, le renforcement des cultures locales, la mise en place de mécanismes de participation aux décisions et une aide à la réconciliation et au renouveau des liens culturels après un conflit.

Les ACTF peuvent englober toute une gamme d'initiatives de conservation de la nature portant sur des périmètres protégés et leurs territoires interstitiels en créant des liens écologiques et des perspectives de développement adaptés dans le cadre local et national.

La réunion rend hommage à l'OIBT pour son rôle dans l'appui apporté à la conservation transfrontières sur plus de 10 millions d'hectares de forêts tropicales humides, et préconise que, dans l'intérêt de la conservation de la

biodiversité et pour un partage équitable des avantages avec les collectivités locales et les communautés nationales dans les régions frontalières, l'OIBT et d'autres organisations fassent que l'engagement en faveur de la conservation transfrontières s'intensifie.

Toute entreprise trans-frontalière réclame des outils et des stratégies particuliers grâce auxquels la coopération peut produire des avantages qui compensent largement ses coûts. La réunion préconise que l'UICN prolonge son concours au programme de travail de l'Equipe spéciale sur les ACTF, et que les spécialistes des aires protégées se dotent d'un réseau d'apprentissage des ACTF régionales qui s'enrichisse des acquis de l'expérience et élabore des moyens et méthodes utiles à une gestion effective des ACTF. Les enseignements ainsi dégagés devraient être largement diffusés aux administrateurs et aménagistes des aires protégées, aux décideurs ainsi qu'aux communautés qui jouent, ou pourraient jouer un rôle dans la gestion des ACTF.

Tout développement futur des ACTF nécessite une forte adhésion du public, la poursuite des échanges de vues et d'expérience au niveau des régions et, peut-être, un cadre international qui lui soit favorable.

Pérou a confirmé son engagement en faveur de la paix et de la conservation.

Rôle de l'OIBT

C'est dans ce contexte que les deux gouvernements ont sollicité l'aide financière et technique de l'OIBT, en vue de procéder à une étude fondamentale par le biais d'un avant-projet OIBT dont le but était d'évaluer la viabilité de plusieurs stratégies de conservation pour la région de la chaîne du Condor. A la suite de cette première étude, deux propositions de projet ont été soumises à l'OIBT, qui les a approuvées et financées. Ces projets (Projet bi-national Equateur-Pérou—Paix et conservation dans la Cordillère du Condor—OIBT PD 2/00 (F) en Equateur, et Projet bi-national Equateur-Pérou—Paix et conservation dans la Cordillère du Condor—OIBT PD 3/00 au Pérou) visaient à aider à gérer l'occupation des sols dans la zone, à consolider un réseau d'aires protégées transfrontières dans la région et à créer un sous-ensemble de zones naturelles protégées dans le contexte d'un couloir de conservation. La zone d'influence des deux projets, y compris les zones protégées et les zones tampons, couvre au total environ 2,42 millions d'hectares.

Le couloir de conservation

Les couloirs de conservation relient les uns aux autres les zones protégées et les territoires qui les entourent. Dans ces zones, les populations sont encouragées à développer et pérenniser leurs activités, en ce sens que les activités entreprises ne doivent pas risquer de mettre en péril la richesse des ressources naturelles qu'elles renferment et qui profitent aux nations en général et aux communautés locales en particulier. Les couloirs de conservation représentent ainsi un dispositif de planification souple qui relie ensemble des zones protégées grâce à une combinaison des stratégies d'utilisation du territoire.

Cette approche est d'autant plus importante qu'elle inclut les secteurs entourant les zones naturelles protégées. Du fait de leur unicité, ces zones sont extrêmement vulnérables, comme c'est le cas dans la région du massif du Condor, où

les collectivités autochtones occupent les terres proches de la chaîne de montagnes.

La mise en oeuvre de la proposition de couloir de conservation permettra non seulement de relier les zones protégées des deux pays mais aussi de créer des espaces adéquats où l'interaction trans-frontalière pourra se concrétiser. Il est essentiel, dans ce contexte, de mettre l'accent sur l'importance de combiner deux stratégies de conservation: les couloirs de conservation et les aires de conservation transfrontières

Les efforts de conservation déployés dans la chaîne du Condor contribuent non seulement à la conservation de l'extraordinaire richesse biologique que les deux pays ont en commun, mais également à créer un climat de confiance, élément essentiel pour établir une paix bien ancrée, imperturbable et durable dans la région. Cependant, le produit final sera beaucoup plus probant que la somme de ces deux objectifs. La conservation et la paix qui en résulteront créeront également le climat social idéal pour ranimer les relations d'autrefois entre peuples autochtones, qui existent de temps immémorial dans la région.

L'expérience acquise dans la réserve naturelle de Lanjak-Entimau servira de référence pour la gestion de l'autre côté de la frontière, ailleurs à Bornéo, dans la région et dans le monde entier

par Paul P.K. Chai¹
et
Penguang Manggil²

¹Chef du

Projet OIBT de réserve naturelle à
Lanjak-Entimau

itto@po.jaring.my

²Coordonnateur

Projet OIBT, Sarawak

penguangm@sarawaknet.gov.my



Archétype: l'inclusion de la réserve naturelle de Lanjak-Entimau et du parc national de Betung Kerihun dans l'aire de conservation transfrontières servira de modèle pour de futurs projets OIBT. Il faudra cependant renforcer la coopération pour assurer la co-gestion des deux réserves. Photo: P. Chai

LE RÉSERVE naturelle de Lanjak-Entimau au Sarawak (Malaisie) et le parc national de Betung Kerihun dans le Kalimantan occidental (Indonésie), où se situe la première aire de conservation de la biodiversité transfrontières (ACTF) en forêt tropicale de la région, partagent de nombreuses valeurs communes dans les paysages, les bassins versants, l'histoire ethnographique, la culture, et les ressources végétales et animales. Lanjak-Entimau s'étend sur 187.000 hectares et Betung Kerihun sur plus de 800.000 hectares; récemment, après avoir reçu l'approbation du gouvernement du Sarawak, le parc national Batang Ai, contigu à Lanjak-Entimau du côté du Sarawak, a été ajouté à l'ACTF, ce qui a porté la superficie totale de l'aire protégée à 1,1 million d'hectares.

L'ACTF constitue la plus grande réserve d'orangs-outans de Bornéo, soit environ 10% de la population sauvage restante, et d'autres espèces végétales et animales rares et menacées. Ce biote ignore tout des frontières politiques et le meilleur moyen de le gérer est donc de prendre des mesures de conservation en parallèle et en coopération.

Deux projets de l'OIBT cherchent à rehausser les normes de gestion des deux côtés de la frontière. Au Sarawak, le département des forêts exécute actuellement le projet OIBT PD 16/99 REV.2 (F), dont les objectifs consistent à améliorer la gestion à l'intérieur de Lanjak-Entimau, à protéger les moyens de subsistance des habitants vivant à sa périphérie, et à élaborer un dispositif de gestion coopérative transfrontières avec Betung Kerihun; ce projet a débuté en 1993 et en est maintenant à sa troisième phase. Du côté indonésien, le Fonds mondial pour la nature (WWF Indonesia) et la Direction générale pour la protection des forêts et la conservation de la nature collaborent à l'exécution du projet OIBT PD 44/00 REV.3 (F), dont la première phase a débuté en 1995 avec des objectifs semblables.

Développement de la coopération

Le partage des ressources naturelles d'une ACTF et les avantages à en tirer doivent être abordés en commun et sans tenir compte des frontières. La mission que l'OIBT a menée en 1997 à Bornéo pour évaluer la biodiversité de l'ACTF (Kuswanda *et al.* 1999) représentait le premier effort de collaboration entre les scientifiques des deux pays d'accueil. De nombreuses suggestions et recommandations utiles ont été formulées en vue d'intensifier la coopération, y compris des recherches bilatérales. La mise en oeuvre des recommandations permettra de soutenir l'effort coopératif.

La conservation des orangs-outans est l'un des objectifs les plus importants en faveur de l'ACTF et pourrait amener les pays à unifier leurs actions. L'espèce pourrait être choisie comme logo commun et servir de symbole évident de coopération. Une autre force d'unification pourrait résulter d'un récent accord, passé entre la Malaisie et l'Indonésie, visant à désigner Patrimoine mondial regroupé, les aires de Betung Kerihun, Lanjak-Entimau et Batang Ai et à établir une seconde ACTF englobant le parc national de Pulong Tau, dans le nord-est du Sarawak et celui de Kayan Mentarang dans le nord Kalimantan (ce dernier bénéficiant déjà du projet OIBT PD 38/00 REV.1(F)).

Approche paysagère

Les mécanismes visant à promouvoir les valeurs communes dans l'ACTF doivent impliquer les parties prenantes à tous les niveaux: gouvernements (national, régional et local), secteur privé et communautés locales. La mission de l'OIBT a confirmé que Lanjak-Entimau renfermait une biodiversité extrêmement riche et que c'était la plus vaste aire totalement protégée du Sarawak. Cependant, le rôle qu'elle joue dans la protection

des sols et de l'eau est souvent oublié ou tenu pour acquis. Lanjak-Entimau est situé dans la zone où le Batang Lupar et le Rajang prennent leurs sources. L'aire occupe deux bassins hydrographiques principaux comportant trois grands bassins versants et quatre plus petits. Ce réseau hydrographique couvre environ 35% de la partie sud-ouest du Sarawak et dessert une population de plusieurs centaines de milliers d'habitants. De l'autre côté de la frontière, le bassin versant du Kapuas, où se trouve le parc national Betung Kerihun du Kalimantan occidental, est encore plus vaste. Protéger l'ACTF en considérant l'ensemble des bassins versants comme un tout constitue un autre objectif important que partagent des parties prenantes très diverses et qui peut bénéficier aux habitants des deux côtés de la frontière.

En fait, encourager la conservation de la biodiversité au niveau du paysage présente beaucoup d'avantages, en particulier au Sarawak car ses aires totalement protégées sont relativement petites, largement dispersées et pour la plupart entourées par des concessions de bois et des plantations de palmiers à huile. Le concept de gestion à l'échelle du paysage cadre avec l'intention du gouvernement de désigner, dans chaque secteur de concession de bois à l'intérieur du domaine forestier permanent, des sites adaptés à des fins de conservation de la biodiversité et de banques de gènes. Ces réserves, et, si elles existent, les forêts contiguës à des aires totalement protégées que des autochtones utilisent en vertu de droits coutumiers, peuvent être reliées et gérées de manière à garantir le maintien de la biodiversité, de la qualité de l'eau et d'autres valeurs.

Populations locales

La participation à une ACTF et son acceptation par les habitants locaux sont essentielles pour assurer le succès. Depuis qu'elles ont été associées au projet OIBT, les communautés locales dans la zone tampon de Lanjak-Entimau ont commencé à se rendre compte des nombreux avantages que la conservation peut apporter à leurs modes de vie. Le 'sanctuaire' continue à leur offrir un environnement frais et sain—air pur, eau propre et une abondance de plantes et d'animaux—dont ne peuvent profiter plusieurs de leurs parents et amis vivant ailleurs, dans des lieux extrêmement perturbés et déboisés. Certains résidents ont délibérément fait l'effort de protéger l'environnement et leurs avantages en demandant aux autorités chargées des parcs et de la nature d'inclure, dans de futures extensions du complexe d'aires protégées Batang Ai/Lanjak-Entimau, les terres forestières dont ils jouissent en vertu de droits coutumiers et qui sont situées dans la zone tampon. Les habitants du parc national Batang Ai opérant dans l'écotourisme se sont également rendu compte de la nécessité de protéger l'orang-outan pour attirer les touristes.

On a cependant constaté au cours des douze derniers mois que les gens vivant hors de la zone tampon avaient de plus en plus tendance à pénétrer dans les parcs de Lanjak-Entimau et Batang Ai. Bon nombre de ces intrus n'ont aucun droit de chasse ou de pêche dans le sanctuaire mais ils se risquent à y entrer parce que, dans leurs zones de chasse traditionnelles, le gibier s'est fait rare et les rivières sont fortement chargées en sédiments. Ce qui suggère un besoin pressant non seulement de renforcer la protection mais aussi de prévoir des campagnes de sensibilisation visant les écoles et les groupes d'intérêt dans l'ensemble de l'Etat, parce que c'est un problème qui affecte tous les Sarawakiens.

Les utilisateurs traditionnels auxquels ont été accordés des privilèges dans l'aire de Lanjak-Entimau continueront de chasser, pêcher et ramasser des produits de la jungle pour répondre à leurs besoins de subsistance. Toutefois, ils ont été incités à développer et entreprendre leurs propres activités agricoles et piscicoles pour accroître leurs revenus, ce qui devrait à la longue les rendre moins dépendants de la forêt.

Par ailleurs, les communautés locales participent de plus en plus à la gestion de la conservation. Par exemple, des représentants des communautés locales ont été désignés gardes forestiers honoraires et membres d'un Comité spécial chargé des espèces sauvages de Lanjak-Entimau et d'un Comité spécial chargé du parc

de Batang Ai. Ils apportent leurs connaissances et des idées et participent à la planification et à la co-gestion de ces deux réserves. Du fait de leur participation directe au sein des comités, ils peuvent continuer à recevoir une formation et des conseils qui leur permettent d'améliorer leurs aptitudes à la gestion. Le projet devrait créer davantage de possibilités d'emploi au sein des communautés pour des jeunes en fin de scolarité.

Les leçons apprises pendant les dix dernières années donnent à penser qu'il est possible de promouvoir la conservation en faisant activement participer la communauté à la gestion et aux activités socio-économiques, et que cette approche peut réussir; mais il faut que les efforts de co-gestion par les autorités compétentes et les habitants locaux soient soutenus. Ces derniers ont encore besoin d'assistance et de formation en matière de cultures indigènes, d'esprit d'entreprise et de gestion financière. Au début, les gardes forestiers devraient participer activement au développement d'entreprises économiques communautaires en assumant le rôle de dirigeants et en donnant des conseils.

Les mécanismes destinés actuellement à augmenter la participation et la co-gestion actives, par l'intermédiaire du Comité spécial des espèces sauvages de Lanjak-Entimau et du Comité spécial du parc Batang Ai, doivent être développés pour en tirer parti au maximum, car ils font intervenir des parties prenantes du gouvernement, des communautés locales et du secteur privé, y compris l'industrie du bois. Ces comités représentent un lien essentiel entre les pouvoirs publics et d'autres parties prenantes à proximité du complexe d'aires protégées Batang Ai/Lanjak-Entimau.

La dimension 'transfrontières' de la gestion

Une ACTF qui fonctionne bien a également l'avantage de faciliter le transfert des connaissances et des expériences à travers des frontières politiques qui n'ont pas toujours été très perméables aux idées. Ce processus vient à peine de commencer dans l'ACTF de Lanjak-Entimau/Betung Kerihun, mais son potentiel est énorme. Lanjak-Entimau possède déjà un réseau d'installations dont il est possible de tirer davantage parti. Dans l'intérêt de la recherche, de l'éducation en matière de conservation et de la formation de jeunes scientifiques, il a été proposé de convertir les nouveaux bâtiments du siège à Ulu Katibas en un centre de recherche sur la forêt ombrophile. Si ce centre est établi, l'image de Lanjak-Entimau et du Sarawak en tant que pionniers dans les domaines de la conservation de la biodiversité et de la gestion transfrontières s'en trouverait considérablement rehaussée au niveau national et dans le monde. Il offrirait en outre d'intéressantes possibilités de contribuer de façon non négligeable à l'amélioration de la gestion des ACTF.

Les connaissances et l'expérience acquises à Lanjak-Entimau pourraient être appliquées pour entreprendre des activités analogues de caractère social et économique au profit des communautés locales de l'autre côté de la frontière en Indonésie, où cela n'a pas encore été fait. Par exemple, les programmes novateurs exécutés à Lanjak-Entimau en vue de favoriser la participation de la communauté et la pérennisation des moyens de subsistance pourraient être mis en oeuvre pour former des paysans au Kalimantan occidental. Au besoin, des gardes forestiers et des participants locaux formés au Sarawak pourraient être détachés auprès de leurs contreparties au Kalimantan occidental pour aider à mettre en train des activités de subsistance telles que la culture de fruits locaux et la pisciculture d'espèces locales, deux opérations couronnées de succès dans la zone tampon de Lanjak-Entimau. Des comités de co-gestion par des agents des autorités compétentes et des habitants locaux, semblables à ceux établis à Lanjak-Entimau et Batang Ai, pourraient également être mis en place à Betung Kerihun. Des gardes de parc pourraient aider à renforcer les connaissances et à sensibiliser les habitants au besoin de gérer conjointement l'aire protégée, la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable.

A part les activités telles que la culture fruitière et la pisciculture, il est également possible de développer celle des herbes potentiellement utiles en tant qu'additifs

par les industries alimentaires et diététiques. Depuis longtemps, l'Indonésie est bien connue pour sa production et ses exportations des herbes traditionnelles appelées *jamu*. C'est un domaine dans lequel les communautés locales de Lanjak-Entimau pourraient profiter des connaissances de leurs contreparties indonésiennes.

Betung Kerihun et Batang Ai pourraient également partager les avantages à tirer d'activités d'écotourisme axées sur la culture, l'aventure et la nature entreprises en commun (Lanjak-Entimau est plus à l'écart et, du fait de son statut spécial de réserve naturelle, moins accessible aux touristes). Des agences de voyages des deux pays pourraient être invitées à participer.

Instituer la coopération

Lors d'une réunion tenue à Jakarta le 7 août 2001, un groupe de travail spécial mixte du Sarawak et de l'Indonésie a été constitué en vue de collaborer, projeter et mettre en oeuvre des actions à court et à moyen terme dans l'ACTF. Son mandat est le suivant:

- formuler des directives pour la gestion collaborative;
- conseiller les gouvernements respectifs sur des questions concernant la gestion de l'ACTF;
- échanger et partager l'information et les données résultant de recherches;
- s'entraider pour la protection des ressources de l'ACTF;
- promouvoir l'appréciation et le soutien en faveur des mesures de protection et de gestion de l'ACTF;
- mettre en oeuvre toutes autres mesures préconisées par les gouvernements respectifs et compatibles avec les objectifs de l'ACTF; et
- se réunir au moins deux fois par an.

Le groupe de travail spécial n'a pas encore eu énormément d'influence sur la gestion transfrontières. Il pourrait accroître son efficacité en employant ses membres à temps plein, leur permettant ainsi d'axer davantage leur attention sur les questions de gestion transfrontières, ce qui favoriserait la continuité dans le processus de collaboration. Les ressources nécessaires, financières et humaines, devraient être mises à disposition pour l'exécution sur le terrain.

Il a été suggéré que, pour assurer la coopération à long terme, il serait utile d'envisager la création d'un comité de coordination plus permanent chargé de rédiger des accords de coopération en matière d'aménagement et de développement. L'importance de tels accords est explicitée dans les lignes directrices de bonnes pratiques concernant les aires protégées transfrontières (Sandwith *et al.* 2001):

Des accords, officiels ou non, peuvent être employés pour déclarer des intérêts communs, convenir d'objectifs, définir des principes directeurs, de même que pour planifier et mettre en oeuvre des programmes de gestion. Ils sont essentiels pour soutenir la coopération dans le contexte transfrontières. Ils sont nécessaires pour garantir l'approbation des autorités compétentes et l'obligation redditionnelle des parties prenantes.

Ces accords peuvent être adaptés de manière à inclure l'ACTF proposée entre le parc national de Kayan Mentarang, le parc national de Pulong Tau et, en temps opportun, les sites regroupés du Patrimoine mondial. Un comité mixte permanent pourrait être chargé de coordonner et de gérer en commun les trois projets, à condition de pouvoir compter sur le soutien financier et institutionnel sans réserves des autorités compétentes et des décideurs. Au niveau de l'ACTF, la mise en oeuvre doit être confiée à une équipe dévouée de dirigeants permanents employés à temps plein, personnel scientifique, travailleurs sociaux, agents d'exécution et gardes forestiers, tous engagés à la cause de la conservation de la biodiversité et disposés à travailler en milieu rural; il est essentiel, à cet effet, de pouvoir compter, entre autres, sur l'adhésion des pouvoirs politiques.

Rôle de l'OIBT

L'OIBT est une précieuse alliée à la cause de la conservation transfrontières dans le monde tropical: son programme de conservation transfrontières



Pris à l'hameçon: une paysanne de la zone tampon vient de pêcher un poisson dans un étang de pisciculture à proximité. Ces poissons d'une espèce locale sont très prisés à Kuching, où ils sont commercialisés; ils offrent ainsi une alternative économique prometteuse à la chasse et à la cueillette dans la réserve naturelle. *Photo: P. Chai*

dans les forêts tropicales est de loin le plus important qui existe en son genre. L'OIBT devrait continuer à servir de catalyseur à la recherche d'un soutien en hauts lieux pour les ACTF et pour financer leur gestion. Les avantages d'une approche transfrontières sont nombreux, non seulement vus sous l'angle de la conservation mais aussi pour des raisons politiques, économiques et culturelles. Une fois que la seconde ACTF entre le Sarawak et le nord Kalimantan sera établie, la superficie totale de l'aire de conservation transfrontières de Bornéo dépassera 2,3 millions d'hectares, ce qui représente globalement une contribution significative à la protection de la biodiversité. Mais il ne faut pas s'arrêter là. Sur le plan international, les gouvernements doivent continuer à solliciter les conseils et l'appui d'organismes entreprenants comme l'OIBT pour continuer à poursuivre les objectifs de conservation transfrontières.

Sources

Anon. 1994. Joint Inauguration Ceremony of Lanjak Entimau Wildlife Sanctuary-Betung Kerihun National Park Biodiversity Conservation Area.

Anon non daté. *Management Plan: Betung Kerihun National Park, West Kalimantan, 2000-2004. Executive Summary.* WWF Indonesia, Jakarta & OIBT, Yokohama.

Kuswanda, M., Chai, P. & Wirawan, N. (eds) 1999. *ITTO Borneo Biodiversity Expedition 1997 Scientific Report.* OIBT, Yokohama.

Gilmore, D. (1997). *Strategies for the Conservation Management of the Lanjak Entimau/Betung Kerihun National Park Transboundary Conservation Area.* UICN, Gland.

Soepadmo, E. & Chai, P. (eds.) 2000. *Development of Lanjak Entimau Wildlife Sanctuary as a Totally Protected Area, Phases I & II: Scientific Report.* Sarawak Forestry Department, Kuching & OIBT, Yokohama.

Sandwith, T., Shine, C., Hamilton, L. & Sheppard, D. 2001. *Transboundary protected areas for peace and co-operation.* UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni.

Est-ce la fin pour les contreplaqués tropicaux à plis minces?

De nouveaux règlements sur certains marchés d'importation viennent ajouter aux malheurs des producteurs de contreplaqués tropicaux

par Mike Adams

Secrétariat de l'OIBT
Yokohama

VU TOUS les problèmes auxquels les exportateurs de contreplaqués tropicaux sont déjà confrontés, ils n'avaient vraiment pas besoin d'un nouvel obstacle à surmonter pour accéder au marché—mais c'est exactement ce qui leur arrive. Sur deux des principaux marchés pour les contreplaqués tropicaux, le Japon et l'Union européenne (UE), de nouvelles normes plus rigoureuses concernant les émissions de formaldéhyde viennent d'être imposées pour les contreplaqués importés. Les usines devront modifier leurs procédés de fabrication et faire les frais d'un contrôle extérieur par des tiers, ce qui aura pour effet d'augmenter leurs coûts de production.

Ce nouvel obstacle surgissant à un moment où les prix courants de ce produit de base sont encore extrêmement bas, les perspectives pour les contreplaqués de feuillus tropicaux ne sont pas bonnes. En fait, à la fin mai 2003, les prix n'atteignaient encore que 50 à 60% de leur niveau d'avant la crise asiatique en 1997-98; la *figure* illustre le marasme dans lequel les prix des contreplaqués sont restés depuis 1997.

... en Malaisie, la capacité ne serait utilisée qu'à 40% et, bien qu'il soit difficile de confirmer les chiffres, la situation est peut-être encore pire en Indonésie ...

La faible reprise amorcée au cours de la période écoulée est restée sans lendemain. Après ce qui semblait être le début d'une relance en 2000, les prix franco à bord (FOB) des contreplaqués se sont repliés durant 2001 et jusqu'à la mi 2002 lorsque, suite à une amélioration des prix des produits du Sud-est asiatique, les producteurs brésiliens ont annoncé que les leurs augmenteraient. En Europe, les acheteurs ont saisi l'occasion au vol pour reconstituer leurs stocks avant que les cours ne montent encore davantage. Cette situation a eu son pendant au Japon où un élan des achats a été stimulé par la nouvelle fermeté du yen, grâce à laquelle les produits pouvaient être importés à des conditions plus avantageuses. Cette exubérance d'achats a entraîné un encombrement de stocks. Dans ces circonstances, le seul moyen pour les fournisseurs de promouvoir la vente était de casser les prix, provoquant ainsi une nouvelle chute des cours. Ces derniers mois, les exportateurs de contreplaqués du

Bésil ont considérablement baissé leurs prix, ce qui a élargi l'écart des prix entre les contreplaqués feuillus brésiliens et ceux du Sud-est asiatique et a fait passer leur différence moyenne de légèrement au-dessus de 10% à près de 30 à 35%.

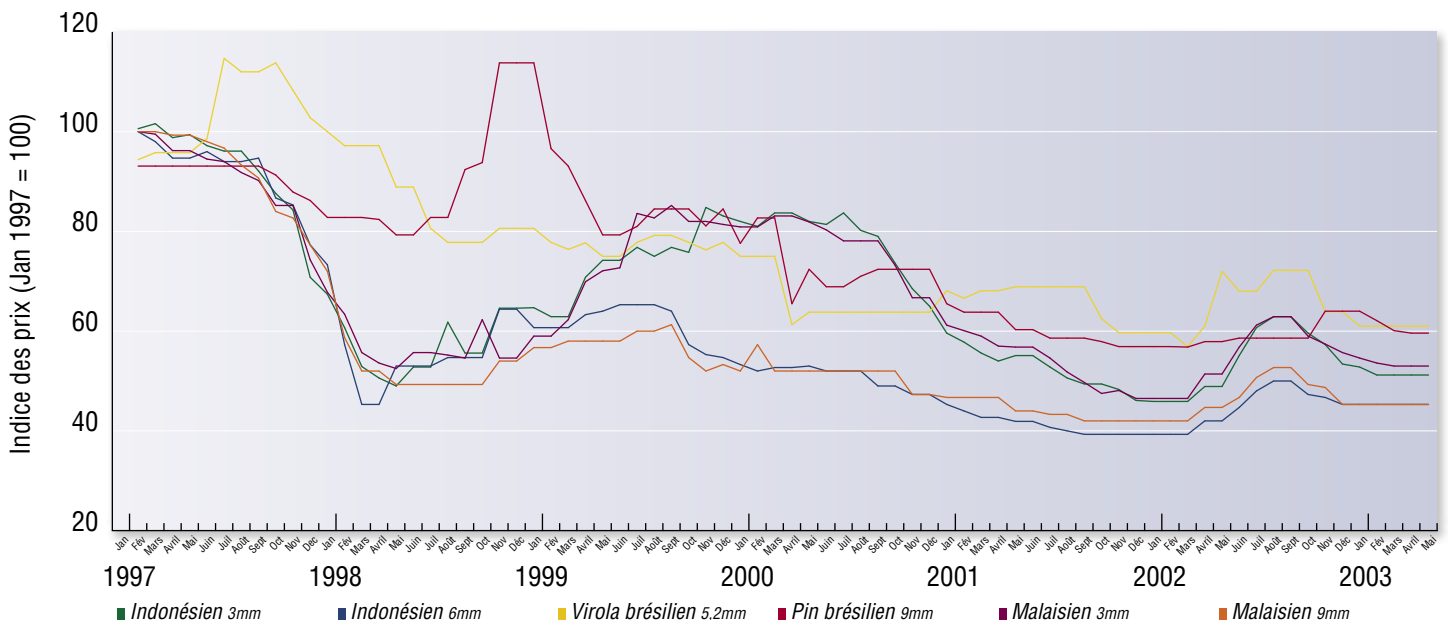
A la discussion annuelle sur le marché qui a eu lieu au Panama en mai dernier (voir page 20), Tan Seng Hock de Malaisie et Lamou Ruten du Centre des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) ont présenté les données préliminaires d'une étude de l'OIBT sur les causes des fluctuations et de l'instabilité des prix sur les marchés des bois de feuillus tropicaux (le rapport définitif de cette étude sera disponible en novembre 2003). Ils ont montré que l'industrie des contreplaqués tropicaux est en train de se modifier considérablement dans la plupart des principaux pays producteurs et consommateurs; le Brésil, la Malaisie, l'Indonésie, la Chine et le Japon ont tous vécu des perturbations exceptionnelles ces dernières années, et l'on s'attend à d'autres changements rapides en Chine et en Indonésie. Malgré la fermeture récente d'un grand nombre d'usines de contreplaqué dans beaucoup de pays, celles qui ont survécu ne fonctionnent qu'à des niveaux très bas de leur capacité, soit à environ 50% pour l'ensemble du secteur asiatique, 58% en Afrique, et 65% en Amérique du Sud.

Mais en Malaisie, la capacité ne serait utilisée qu'à 40% et, bien qu'il soit difficile de confirmer les chiffres, la situation est peut-être encore pire en Indonésie, où une pénurie de grumes plutôt que la faible demande pose le plus gros problème. Un assez grand nombre d'usines de contreplaqués, notamment en Indonésie, sont confrontées à de sérieuses difficultés de trésorerie; en conséquence, leurs activités de commercialisation et de transformation étant maintenant conduites en vue de répondre à leurs besoins de trésorerie plutôt que pour optimiser leurs bénéfices, les marchés internationaux en profitent pour freiner toute tentative de rehausser les prix.

Tan et le Ruten ont produit des statistiques préliminaires (voir le tableau) illustrant comment la production de panneaux à base de bois a évolué entre 1992 et 2001. La production de contreplaqués tropicaux a chuté d'un peu plus de 17%, contrastant vivement avec la forte croissance de la production

Stagnation

Prix FOB des contreplaqués tropicaux, 1997-2003



Panneaux performants

Production mondiale des panneaux à base de bois (million de m³)

Type de panneaux	1992	2001
Contreplaqués tropicaux	23	19 ↓
Autres contreplaqués	25	36 ↑
MDF	n.d.	19 ↑
Panneaux de particules (OSB compris)	49	83 ↑

Source: Etude de l'OIBT sur les causes des fluctuations et de l'instabilité des prix sur les marchés des bois de feuillus tropicaux (en préparation—disponible en novembre 2003)

de contreplaqués d'espèces tempérées, de panneaux de fibres de densité moyenne (MDF) et de panneaux de particules (y compris les panneaux à copeaux orientés (OSB)).

D'après les réponses à un questionnaire lancé par Tan et Rutten, les acteurs du marché constatent que le manque de transparence des prix et leurs fluctuations sont les problèmes majeurs auxquels doivent faire face les contreplaqués tropicaux et que leur exposition aux risques liés aux prix en vigueur sur les marchés représente la principale variable déterminant la performance des entreprises, beaucoup plus que ne le font le volume des ventes, les coûts des matières premières, les coûts de la main-d'oeuvre ou les coûts d'investissement.

L'influence persistante d'une demande languissante sur les marchés continue de limiter les possibilités pour les producteurs d'augmenter les prix, situation rendue encore plus difficile par la récente apparition, sur les marchés européens et japonais, des contreplaqués tropicaux peu coûteux fabriqués en Chine. La Chine importe d'énormes quantités de grumes tropicales et ses usines de contreplaqués nouvellement établies et dotées de moyens technologiques à la pointe du progrès sont en mesure de tirer parti de bas coûts de production pour produire, à des prix très compétitifs, des contreplaqués composites, notamment ceux dont le placage extérieur en bois dur tropical recouvre plusieurs couches de bois tendre de faible densité ou de peuplier.

Baisse des importations au Japon

L'agence forestière du Japon a publié ses dernières projections de la demande pour 2003. Elle prévoit, dans le cas des contreplaqués, une chute à 12,9 millions de m³ de la demande totale et à 7,2 millions de m³ de leurs importations; si ces prévisions s'avèrent correctes, 2003 sera la troisième année consécutive du déclin de la demande et des importations de contreplaqués. Dans ce contexte, une récente conférence, à laquelle ont participé l'association des importateurs de bois du Japon (JLIA), la fédération japonaise des associations de fabricants de contreplaqués, l'association indonésienne de contreplaqués (APKINDO) et l'association malaisienne des fabricants de panneaux, a conclu que les exportations de contreplaqués vers le Japon en 2003 ne tomberont pas au-dessous de 7 millions de m³. L'Indonésie fournira probablement 150 000 m³ de moins que l'année dernière à cause de la réduction importante de la récolte annuelle autorisée dans ce pays. Pour pallier la différence, les exportations de la Malaisie et la production intérieure du Japon augmenteront de 50 000 m³ dans le premier cas comme dans l'autre.

Ces quantités ont été calculées dans l'hypothèse que les usines de contreplaqués malaisiennes et indonésiennes seront à même

de satisfaire les nouvelles normes relatives aux contreplaqués. Celles de Malaisie rapportent qu'elles sont en bonne voie d'acquiescer la certification nécessaire de l'association japonaise de normalisation, de sorte qu'elles envisagent d'expédier 1,76 million de m³, plus ou moins comme l'année dernière. Toutefois, les usines indonésiennes devant encore modifier leur production pour répondre aux nouvelles normes et deux seulement d'entre elles ayant été certifiées jusqu'en mai 2003, leurs exportations vers le Japon n'atteindront probablement pas le niveau escompté.

Selon l'*Examen annuel et l'évaluation de la situation mondiale des bois* élaboré par l'OIBT (qui peut être consulté sur le site itto-stats@itto.or.jp ou www.itto.or.jp/inside/review2002), les importations de produits ligneux tropicaux par l'Europe en 2002 ont diminué. Celles de contreplaqués ont reculé d'environ 10%, l'Indonésie et la Malaisie ayant enregistré une baisse importante de leurs exportations vers l'UE, encore que le Brésil ait réalisé une très légère progression à cause de la faiblesse du *real* et grâce à une politique des prix agressive. Les perspectives de la demande de contreplaqués en Europe en 2003 ne sont pas très encourageantes, la plupart des pays ne prévoyant qu'un taux de croissance économique modéré; il risque même d'être négatif en Allemagne et en Hollande. La récente consolidation de la monnaie unique européenne par rapport au dollar, devise utilisée de préférence dans le commerce international du contreplaqué, est susceptible d'activer légèrement les importations de contreplaqués. Cependant, comme semble l'indiquer l'expérience passée, il est fort possible que ce soient les contreplaqués de feuillus fabriqués à bas prix en Chine qui profiteront instantanément de tout accroissement de la demande et non les producteurs tropicaux qui bénéficieront de meilleures possibilités d'affaires.

... il est fort possible que ce soient les contreplaqués de feuillus fabriqués à bas prix en Chine qui profiteront instantanément de tout accroissement de la demande et non les producteurs tropicaux qui bénéficieront de meilleures possibilités d'affaires.

Conclusion

L'industrie des contreplaqués tropicaux est extrêmement menacée par la baisse des prix, une demande languissante, la production chinoise utilisant des grumes importées, les problèmes de disponibilité de grumes et la concurrence implacable d'autres panneaux à base de bois. Si les fabricants qui ont pu se rééquiper pour produire des panneaux haut de gamme parviennent à s'adapter à la régression du marché sans trop en pâtir, il n'en reste pas moins que, pour les fabricants du produit contreplaqué tropical, c'est peut-être la fin des beaux jours.

Les récentes tendances de la production et du commerce international donnent à penser que nous assistons peut-être à la fin de la course pour le secteur des panneaux minces en contreplaqués tropicaux. Compte tenu de la disponibilité décroissante de grumes tropicales dans certains pays ainsi que de la baisse des prix à l'exportation, il devient de plus en plus difficile d'assurer la rentabilité de la production de contreplaqués minces nécessitant des placages de parement et de contreparement de bonne qualité comprimant une seule âme de qualité inférieure.

Fonds additionnels pour les politiques et actions forestières

Le Conseil international des bois tropicaux ajoute à son programme de nouveaux projets représentant 4,9 millions de dollars des Etats-Unis



Mûre réflexion: un délégué du Cameroun prend la parole pendant la récente session du Conseil. Photo: © F. Dejon, *Bulletin des négociations la Terre de l'IIDD*

AVEC LE soutien financier des gouvernements du Japon, de la Suisse, des Etats-Unis, de la Norvège, de l'Australie, de la Finlande et de la République de Corée, le Conseil international des bois tropicaux s'est engagé à octroyer de nouvelles subventions se montant à 4,9 millions de dollars des Etats-Unis en vue d'aider des pays membres à gérer leurs forêts et à stimuler le commerce des bois tropicaux.

Cet engagement a été pris lors de la trente-quatrième session du Conseil, qui s'est tenue à Panama City (Panama) du 12 au 18 mai 2003. Le Conseil est l'organe suprême de l'OIBT, qui a pour mission de favoriser l'aménagement durable des forêts tropicales et l'expansion du commerce des bois tropicaux par des politiques et des actions sur le terrain. L'Organisation gère actuellement un portefeuille d'environ 150 projets pour l'ensemble des pays tropicaux.

Ce nouvel apport de fonds engagé par le Conseil permettra de financer toutes sortes d'activités. Par exemple, un projet d'un demi-million de dollars contribuera à la conservation et au reboisement des forêts de mangrove menacées le long de la côte Pacifique du Panama. Les écosystèmes de la mangrove panaméenne sont extrêmement riches en biodiversité et assurent les moyens de subsistance de nombreuses communautés, mais ils sont menacés par des prélèvements excessifs et par le défrichement.

Le Conseil a également confirmé l'important soutien qu'il accorde à l'amélioration des récoltes forestières. Il a décidé de financer un programme de formation à l'exploitation à faible impact en Amazonie brésilienne et un programme de formation en matière de sylviculture et de gestion des concessions forestières qui sera dispensé dans les écoles forestières d'Afrique centrale.

Quant aux politiques, plusieurs initiatives importantes ont été approuvées pendant la session. L'une d'elles étudiera ce que signifient l'introduction et l'évolution de nouvelles normes pour les produits et de règlements techniques relatifs au commerce des bois tropicaux; cette étude portera également sur les tarifs, les négociations et le processus de négociation lié aux produits de bois tropicaux dans le contexte du Programme

de développement de Doha. Les autres évalueront les coûts et avantages de la certification de bonne gestion forestière dans plusieurs pays membres producteurs de l'OIBT, notamment en procédant à des études de cas sur le terrain.

Le Conseil a décidé d'entreprendre plusieurs actions majeures relatives aux approches par étapes de la certification, conçues en vue de faciliter l'accès du bois au marché tout en améliorant la gestion forestière pour qu'elle puisse prétendre à une certification. Par exemple, il s'agira d'élaborer des procédures sur la façon de mettre en oeuvre des approches progressives dans les pays tropicaux producteurs de bois. Ce travail sera suivi d'un atelier international qui, entre autres, contribuera à sensibiliser les gouvernements, les marchés, les bailleurs de fonds, les organisations non gouvernementales et les banques de développement multilatérales aux mérites de ce type d'approches de la certification et aux moyens d'encourager leur mise en oeuvre.

En outre, le Conseil a confirmé son soutien sans réserves à l'égard des rapports établis sur la situation de la gestion forestière. Il a décidé de financer huit ateliers dans des pays membres producteurs pour former des fonctionnaires, des aménagistes, des concessionnaires forestiers, et d'autres parties intervenant directement dans la gestion des forêts, à l'établissement de comptes rendus sur la situation de la gestion au niveau de l'unité forestière d'aménagement et au niveau national. Ces ateliers compléteront sept ateliers analogues qui ont déjà eu lieu et trois autres qu'il est prévu de tenir. Le Conseil a également décidé de convoquer, avec la FAO, une autre réunion d'experts internationaux sur les critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable, et de soutenir la participation des parties prenantes au Partenariat pour les forêts d'Asie.

Enfin, le Conseil a décidé de renforcer sa collaboration avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) en ce qui concerne l'acajou (*Swietenia macrophylla*) qui a récemment été inscrit à l'Annexe II de la CITES, et d'aider les pays à mettre au point des projets destinés à faciliter l'application de cette annexe II.

Un résumé des travaux du Conseil et un compte rendu quotidien peuvent être consultés sur le site www.iisd.ca/forestry/itto/ittc34/. Les versions intégrales des décisions du Conseil sont disponibles sur le site www.itto.or.jp/ittcdd_ses/decisions.html

Inquiétudes des producteurs de bois tropicaux au sujet de nouveaux règlements

Les nouveaux règlements qui régiront les importations de bois dans la Communauté européenne pourraient avoir de graves incidences sur le commerce des bois tropicaux, ont affirmé les participants à la Discussion annuelle sur le marché qui a eu lieu au cours de la trente-quatrième session du Conseil international des bois tropicaux au Panama.

Selon Ivan Tomaselli, expert du Brésil en matière de commerce, la Communauté européenne modifie les normes concernant les panneaux à base de bois. À partir du 1er avril 2004, les exportateurs seront tenus d'appliquer le 'Marquage CE' basé sur la norme de l'Union européenne (UE) EN 13986.

Aux termes de ce système de marquage, les panneaux à base de bois commercialisés dans l'UE devront satisfaire à de nouvelles exigences de salubrité et de sécurité. À cet effet, les fabricants devront mettre en place dans leurs usines des systèmes de contrôle de la qualité pour tester régulièrement les produits et employer un laboratoire d'essai certifié et contrôlé par un tiers.

Au cours de la discussion, plusieurs producteurs de contreplaqués tropicaux, notamment du Ghana, de la Malaisie et du Brésil, ont exprimé la crainte de voir ces nouveaux règlements nuire au commerce des bois tropicaux, vu que de nombreux producteurs de bois tropicaux n'ont pas les laboratoires d'essai certifiés nécessaires. Qui plus est, le temps accordé pour se conformer aux nouvelles prescriptions est trop court.

Ces intervenants ont précisé que les exportations vers l'Europe de panneaux à base de bois (en particulier les contreplaqués tropicaux) diminueront soudainement dès que les nouveaux règlements entreront en vigueur. De plus, les exportateurs tels que le Brésil et le Ghana perdront une part de marché importante au profit des producteurs européens (voir également l'article sur les contreplaqués tropicaux à la page 18).

Par ailleurs, durant la discussion, Wendy Baer, Vice-présidente exécutive de l'Association internationale des produits ligneux (IWP), a mentionné l'inscription récente de l'acajou à grandes feuilles à l'Annexe II de la CITES. Une inscription à l'Annexe II signifie le contrôle du commerce d'espèces non menacées d'extinction mais qui pourraient le devenir si ce commerce n'était pas réglementé.

"L'IWP et beaucoup d'autres organisations n'ont pas appuyé cette inscription car des recherches approfondies ont démontré que l'acajou à grandes feuilles est en train de se régénérer", a-t-elle affirmé.

"Les experts s'accordent à penser que l'acajou à grandes feuilles est une essence robuste qui n'est pas menacée d'extinction, surtout pas par le commerce", a-t-elle précisé. "Son aire de répartition naturelle couvre 235 millions d'hectares en Amérique latine, principalement au Brésil, en Bolivie et au Pérou. Le volume existant de l'acajou dans le commerce international représente moins de 1% des stocks estimatifs. Le fait est que l'inscription de l'acajou à l'Annexe II n'a aucun fondement scientifique."

Cependant, Madame Baer a souligné que l'inscription à l'Annexe II de la CITES ne constitue nullement une interdiction commerciale. En fait, cette nouvelle inscription offre aux acheteurs et consommateurs une assurance deux fois plus grande que l'acajou qu'ils achètent et utilisent provient de forêts bien gérées.

Changer le climat de la politique forestière internationale

L'OIBT s'est avérée une expérience réussie de négociations internationales et a beaucoup plus à contribuer dans le domaine de l'aménagement durable des forêts

tropicales. Tel est la conclusion d'un nouveau livre de M. Duncan Poore lancé dans le courant de la trente-quatrième session du Conseil international des bois tropicaux en mai dernier.

Changing Landscapes, publié par Earthscan, passe en revue l'évolution des politiques concernant l'exploitation durable des forêts tropicales en faisant un historique de l'OIBT. Il présente les tendances écologiques, historiques et socio-économiques qui ont influé sur la gestion contemporaine des forêts et explore la complexité des forces politiques qui ont influencé le commerce des bois tropicaux et sa réglementation.

Ce livre retrace également les origines de l'Accord international sur les bois tropicaux (AIBT) et montre comment cet accord a donné naissance à une organisation intergouvernementale unique, sans doute la première en son genre, en vue de favoriser le développement d'une ressource naturelle et sa conservation. L'ouvrage analyse avec franchise la manière dont l'Organisation formule ses politiques, de même que les efforts qu'elle consacre à mettre ces politiques en oeuvre dans la forêt.

Par exemple, l'auteur constate que "[l'OIBT] aurait sûrement pu être plus efficace; elle a manqué plusieurs occasions importantes". Il conclut cependant que "l'influence de l'Organisation a permis de réorienter et d'affiner le caractère du débat sur les forêts hors de toute la proportion avec sa taille et son budget. Elle a également été en mesure, dans les limites de ses moyens, de transformer les principes en pratiques. C'était un excellent investissement international".

Prof. Poore prie instamment ceux qui auront à négocier les questions forestières de tenir compte des enseignements tirés de l'expérience OIBT, en particulier au moment où sont sur le point de débiter les négociations d'un nouvel accord AIBT.

"Il est souvent reproché aux organismes intergouvernementaux d'être bureaucratiques, de coûter cher et de manquer d'efficacité; pourtant la tendance rapide vers la mondialisation signifie qu'ils joueront un rôle vital et de plus en plus grand dans l'édification du monde de demain. Je suis persuadé qu'il est absolument essentiel de trouver, pour ces organismes, de nouvelles façons de travailler. Lorsque l'OIBT a été conçue, c'était pour s'occuper de questions spécifiques, mais elle s'est transformée en quelque chose de beaucoup plus grande envergure; ce faisant, les négociateurs ont créé une entité nouvelle, et les leçons à en tirer sont nombreuses".

Voir la critique à la page 26.

Préparatifs des négociations

La première session du Comité préparatoire (PrepCom 1) pour la négociation d'un accord qui succédera à l'AIBT de 1994 s'est tenue les 20 et 21 mai 2003 à Panama City (Panama). Une centaine de participants étaient présents à la session, représentant 37 pays membres, deux membres potentiels, deux organisations intergouvernementales et institutions spécialisées, et trois organisations non gouvernementales.

Pendant ces deux journées, les délégués ont procédé à des discussions préliminaires sur la portée et les questions concernant un nouvel accord. Les propositions avancées au cours de la session seront récapitulées et présentées à la deuxième session du PrepCom (PrepCom II) en novembre. Un consensus général s'est dégagé sur divers points: le nouvel accord devrait être une fois de plus un accord de produit; l'AIBT de 1994 devrait servir de base aux négociations; et les nouvelles questions pertinentes qui se posent devront être traitées dans le nouvel accord. Toutefois, aucun accord n'est intervenu sur la nature des questions, et la mesure dans laquelle il conviendra de les traiter. Il a semblé, au moment de quitter le Panama, que les délégués étaient satisfaits par cet échange de vues fructueux et qu'ils espéraient que les travaux intersessions confiés au Groupe de travail sur les préparatifs pour la négociation d'un nouvel accord, ainsi que la PrepCom II, prépareront le terrain de négociations sans à-coup en juillet 2004.

Adapté du Bulletin des négociations de la Terre de l'IIDD; disponible à l'indicateur www.iisd.ca/forestry/itto/prepcom.1/

Une bourse OIBT a permis à l'auteur de faire à Paris (France) un stage sur l'aménagement forestier

par Reine Félicité Eteta'a Edzimba, épouse BETI

Technicienne supérieure des Eaux et Forêts

Office National de Développement des Forêts (ONADEF)

Yaoundé - Cameroun



A l'oeuvre: Reine Félicité Eteta'a Edzimba, bénéficiaire d'une bourse OIBT, entretient une pépinière communautaire au Cameroun.

LES FORÊTS tropicales subissent la très forte pression de toutes sortes d'actions destructives. L'une d'entre elles est l'exploitation forestière intensive lorsqu'elle ne respecte pas les règles qui s'appliquent à l'aménagement forestier durable. D'où la nécessité, pour améliorer la base de ressource en bois tropicaux, de trouver des stratégies qui puissent conduire à la préservation et à la pérennité de nos forêts tropicales.

Au Cameroun et ailleurs en Afrique de l'Ouest, l'exploitation forestière peut être hautement lucrative (notamment à la première coupe), mais elle est souvent exécutée de manière anarchique. Les délits perpétrés par les différents intervenants (qui comprennent les exploitants forestiers agréés, les exploitants non agréés (délinquants) et les populations villageoises riveraines des forêts) vont du non respect de la réglementation forestière au pillage pur et simple des forêts.

Le bois ainsi récolté a pour destination l'industrie forestière (grumes et débités), la vente aux particuliers et dans les marchés de bois et l'utilisation en droits d'usage (bois de

construction, bois de chauffage). Pour éviter la désolation totale des forêts, il nous faut systématiquement réglementer et respecter les normes de l'exploitation forestière. Pour cela, un certain nombre de mesures sont à prendre afin de garantir l'aménagement forestier durable. Dans le présent exposé, je décris la bonne approche adoptée à cet effet par ONADEF et d'autres agences.

Analyse de la forêt et connaissance de la ressource

Pour une gestion durable de nos forêts, un plan d'aménagement forestier durable s'impose pour chaque unité forestière d'aménagement (VFA). Ce plan devrait définir certaines caractéristiques fondamentales.

En premier lieu, il devrait comporter une description détaillée des milieux naturels et socioéconomiques dans lesquels la forêt doit être gérée. De manière générale, il s'agit des caractéristiques climatiques et topographiques du territoire forestier, tels que les précipitations (moyennes annuelles ou mensuelles), les températures et l'ensoleillement, la nature des sols et les conditions de terrain, la topographie, les autres formations végétales, les zones non forestières, etc. Quant au contexte socio-économique, il s'agit ici de prendre en compte non seulement les potentialités ligneuses du massif à aménager, mais aussi les relations 'société-forêt' et d'intégrer les préoccupations de l'ensemble des acteurs, ce qui devrait permettre à des concessionnaires forestiers de s'implanter sans heurts ni conflits. Plus précisément, il s'agira d'étudier les conditions de vie, les activités et les droits d'usage des populations locales, d'examiner les perspectives d'emploi pour les villageois et les jeunes diplômés, de valoriser des formations complémentaires au niveau local pour aider les villageois à trouver du travail dans les opérations forestières

Attribution de bourses

A sa trente-quatrième session, le Conseil international des bois tropicaux a octroyé vingt-huit bourses, représentant au total 150.000 dollars des Etats-Unis. Les candidats ci-après ont été retenus:

M. Jorge Luis Medina (Bolivie); **M. Nsorfon Innocent Forba** (Cameroun); **M. Francis Emmanuel Ngome** (Cameroun); **M. Marcelin Tonye Mahop** (Cameroun); **Mme Wynet Vera Smith** (Canada); **Mme Sandra María Leiva Bustillo** (Colombie); **Mme Sandra Eliana et Mme Candela Restrepo** (Colombie); **Mme Llinet Marcela Serna González** (Colombie); **M. Alain Noël Ampolo** (Congo); **M. Jean-Paul Obame Engone** (Gabon); **M. Samuel Nsiah** (Ghana); **M. Eric Donkor Marfo** (Ghana); **Mme Edith Abruquah** (Ghana); **Mme Lina Karlinsari** (Indonésie); **M. Teguh Rahardja** (Indonésie); **Dr Untung Iskandar** (Indonésie); **Mme Made Hestilestari Tata** (Indonésie); **Dr Hin Fui Lim** (Malaisie); **M. Balram Dhakal** (Népal); **M. Ashok Kumar Mallik** (Népal); **M. Thakur Silwal** (Népal); **M. Israel Fufuse Bewang** (Papouasie-Nouvelle-Guinée); **Mme Carolina de La Rosa Tincopa** (Pérou); **Mme Elsa Sara Arias Ninán** (Pérou); **Mme Irma Icatlo Palanginan** (Philippines); **Mme María Eugenia Benitez Torres** (Venezuela); **M. Edgar Alexander Trejo Avila** (Venezuela); **M. Yoston Jaime Contreras Miranda** (Venezuela).

et de déterminer les sources de conflits entre les populations et tout éventuel concessionnaire.

Il est important également d'identifier le niveau de vie des populations et d'inventorier les infrastructures dont elles bénéficient de l'Etat. Le plan d'aménagement devrait spécifier les droits d'usage des ressources forestières dont bénéficient les populations locales.

La collecte et la documentation d'une information aussi complète que possible sont indispensables aux prises de décisions d'aménagement. Il faut avoir recours à la cartographie, aux images satellitaires et radar et aux photos aériennes pour stratifier le massif et préparer des inventaires détaillés de la ressource. L'inventaire général ou inventaire d'aménagement devrait quantifier les ressources forestières, y compris mais non exclusivement le potentiel ligneux immédiatement exploitable et le matériel d'avenir à moyen terme. Les résultats d'inventaires devront alors être traduits dans un rapport comprenant des cartes et des tableaux contenant les informations disponibles.

La productivité de la forêt après la première coupe est également une donnée à ne pas négliger. Les données d'accroissement et de rendement, lorsqu'elles sont disponibles, devraient être utilisées pour évaluer le potentiel de rendement durable de la forêt. Si ces données ne sont pas disponibles, il faudrait créer des placettes d'échantillonnage permanentes.

Planification de la récolte

Généralement, la durée attribuée au plan d'aménagement varie entre vingt et quarante ans. Il est le plus souvent révisé tous les cinq ans. Normalement le plan devra tenir compte des paramètres principaux d'aménagement tels que la rotation, la durée d'application, la possibilité, le diamètre minimum d'exploitabilité, etc., dans l'UFA. Il faut également procéder à des interventions sylvicoles par éclaircies et séries d'amélioration.

Inventaire de production

Le série de production est la partie de l'UFA principalement dédiée à l'exploitation. Le pré-inventaire d'aménagement consiste à mesurer tous les arbres de diamètre supérieur à 20 cm pour toutes les essences de valeur. En outre, il faut déterminer le nombre, le volume exploitable et les tiges d'avenir

de tous les arbres commercialisables. Les arbres à récolter devraient être pointés sur une carte et marqués sur le terrain.

Formation, suivi et contrôle

L'exécution du plan d'aménagement doit être suivie de près: les exigences en matière de suivi et de contrôle devraient être spécifiées dans le plan d'aménagement. Il faudrait aussi spécifier les besoins en formation de toutes les catégories de personnel.

Conclusion

Au terme de cette formation et aussi grâce à la consultation de plusieurs ouvrages, je peux prétendre, en toute humilité, avoir amélioré mes connaissances antérieures en matière d'aménagement forestier. De toute évidence, j'en sors nanti d'une plus grande expérience et de précieuses connaissances qu'il faudra préserver et valoriser partout où le besoin s'en fera sentir dans le cadre de ma profession. En effet, ces enseignements peuvent déjà être vulgarisés dans ma vie professionnelle, surtout dans le cadre des réunions d'information (descentes sur le terrain) que nos services organisent régulièrement auprès des populations, soit au début de chaque exploitation, soit pour régler des conflits entre exploitants et riverains (paysans).

Note du rédacteur: Les principes, critères et indicateurs OAB/OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique (voir AFT 11/1, page 19) donnent des indications supplémentaires sur les ingrédients d'un plan d'aménagement forestier efficace pour les forêts tropicales africaines. Pour en recevoir un exemplaire, s'adresser au fonctionnaire de l'information de l'OIBT (adresse à la page 2), ou en télécharger le texte du site www.itto.or.jp/policy/principle/

Bourses offertes par l'OIBT

L'OIBT offre des bourses d'étude, financées par le Fonds Freezailah pour les bourses, afin de promouvoir le développement des ressources humaines et de renforcer les aptitudes professionnelles en matière de foresterie tropicale et disciplines connexes dans les pays membres. L'objectif est de promouvoir l'aménagement durable des forêts tropicales, l'efficacité de l'utilisation et de la transformation des bois tropicaux et de meilleures informations économiques sur le commerce international des bois tropicaux.

Les activités éligibles comprennent:

- la participation à des stages de formation, des internats de formation, des voyages d'étude, des cycles de conférences/démonstration et des conférences internationales/régionales;
- la préparation, la publication et la diffusion de documents techniques (par ex. manuels et monographies);
- des études post-universitaires.

Domaines prioritaires: les activités éligibles chercheront à développer les ressources humaines et les aptitudes professionnelles dans un ou plusieurs domaines visant à:

- améliorer la transparence du marché des bois tropicaux;
- améliorer la commercialisation et la distribution des espèces de bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées;
- améliorer l'accès au marché pour les exportations de

bois tropicaux en provenance de sources durablement aménagées;

- protéger la base de ressource des bois tropicaux;
- améliorer la base de ressource des bois tropicaux, notamment par l'application de critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable;
- améliorer les capacités techniques, financières et humaines en matière de gestion de la base de ressource des bois tropicaux;
- promouvoir la transformation accrue et plus poussée des bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées;
- améliorer la commercialisation et la normalisation des exportations de bois tropicaux;
- améliorer l'efficacité de la transformation des bois tropicaux.

Dans n'importe lequel des domaines ci-dessus, sont applicables des activités visant à:

- consolider les relations publiques, sensibiliser et éduquer le public;
- améliorer les statistiques;
- poursuivre la recherche-développement, et
- partager l'information, les connaissances et les techniques.

Critères de sélection: Les demandes de bourses seront évaluées en fonction des critères de sélection suivants (sans que leur soit attribué un ordre de priorité quelconque):

- conformité de l'activité proposée à l'objectif et aux domaines prioritaires du Programme;
- compétence du candidat à entreprendre l'activité proposée de la bourse;
- mesure dans laquelle l'acquisition ou le perfectionnement des compétences et connaissances grâce aux activités de la bourse sont susceptibles de déboucher sur des applications plus larges et des bénéfices au niveau national et international; et
- modicité des coûts par rapport à l'activité proposée pour la bourse.

Le montant maximum octroyé pour une bourse est de 10.000 dollars des Etats-Unis. Seuls des ressortissants de pays membres de l'OIBT peuvent poser leurs candidatures. La prochaine date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au **4 septembre 2003**, et s'entend pour des activités qui ne débiteront pas avant le 1er décembre 2003. Les demandes sont évaluées en mai et en novembre de chaque année.

Pour plus amples renseignements et pour recevoir les formulaires de candidature (en anglais, français ou espagnol), s'adresser à Dr Chisato Aoki, Programme de bourses, OIBT. Fax: 81-45-223 1111. itto@itto.or.jp (voir l'adresse postale de l'OIBT à la page 2).

Début d'un processus de transformation plus poussée

Rapport de la conférence ministérielle conjointe OAB/OIBT sur la transformation plus poussée des bois tropicaux

26-27 mars 2003
Libreville, Gabon

A cette conférence ont participé les ministres des pays membres de l'Organisation africaine du bois (OAB) ou leurs représentants, le Directeur exécutif de l'OIBT, Dr Manoel Sobral Filho, des experts africains et internationaux, des représentants de projets et de programmes régionaux et sous-régionaux, des représentants de bailleurs de fonds, d'opérateurs du secteur du bois et de quelques organisations écologistes non gouvernementales de la sous-région. La conférence avait pour principal objectif de mettre au point et d'adopter un plan régional d'actions stratégiques pour favoriser la transformation plus poussée des bois tropicaux en Afrique.

Dans son allocution liminaire, Dr Sobral a exprimé sa gratitude au Gouvernement gabonais et au Comité d'organisation de la conférence. Il a également évoqué les

excellentes relations qui se sont installées entre l'OAB et l'OIBT, comme en témoigne, entre autres choses, la tenue de cette conférence.

Dr Sobral a indiqué que l'OIBT était convaincue de l'importance capitale de la transformation locale du bois dans les pays tropicaux pour financer la gestion durable des ressources forestières tropicales. L'OIBT avait parrainé cette conférence en vue de permettre aux gouvernements de se concentrer sur les avantages que pourraient générer des industries forestières efficaces; de faire un bilan critique de la situation actuelle des activités de transformation plus poussée en Afrique; et de multiplier les apports en vue d'élaborer des stratégies et des programmes nationaux destinés à favoriser des activités de transformation plus poussée dans chaque pays de la région.

Le Président en exercice de l'OAB, SE M. Jules Moota Yuma, a rappelé que l'OAB était la seule organisation intergouvernementale africaine de coopération en matière forestière. Le développement de l'industrie de transformation du bois constitue l'un des axes de cette coopération, à côté de la gestion durable des ressources forestières et de la commercialisation des produits du bois.

L'écart entre la production de bois réalisée par l'ensemble des pays membres de l'OAB et celle d'autres régions productrices de bois est énorme, a-t-il ajouté. Cette faiblesse peut s'expliquer non seulement par de bas chiffres de production mais aussi par une capacité insuffisante des industries de transformation du bois établies dans ces pays. Aussi, l'OAB s'emploie-t-elle depuis plusieurs années à chercher de nouveaux moyens pour contribuer au développement des industries de transformation du bois dans ses pays membres.

Comme l'a indiqué SE M. Moota Yuma, cette conférence était le fruit d'un vaste programme commun de coopération entre l'OAB et l'OIBT. Le plan d'industrialisation qui s'en dégagera constituera le schéma directeur pour des investissements dans le secteur, aussi bien au niveau des Etats qu'à celui des organisations multilatérales.

Plusieurs experts de l'industrie du bois ont présenté des documents conçus en vue d'aider à formuler le plan d'action. Par exemple, Dr Roszehan Mohd Idrus a décrit l'expérience malaisienne en matière de promotion de la transformation plus poussée du bois. Dr Markku Simula a exposé en détail les objectifs et les conditions requises pour promouvoir

Déclaration générale sur la transformation plus poussée des bois tropicaux d'Afrique

Nous, ministres chargés des forêts et chefs des délégations des pays membres de l'OAB: République de l'Angola; République du Cameroun; République du Congo; République de Côte d'Ivoire; République du Gabon; République du Ghana; République de Guinée équatoriale; République du Libéria; République du Nigéria; République démocratique du Congo; République de Sao-Tomé-et-Principe; République du Togo;

Réunis à Libreville (République du Gabon) les 26 et 27 mars 2003 à l'occasion de la conférence conjointe OAB/OIBT sur la transformation plus poussée des bois tropicaux d'Afrique;

Considérant que les ressources forestières sont indispensables à la vie des communautés et contribuent efficacement au développement socio-économique de nos pays;

Considérant que ces ressources devraient être rationnellement aménagées et durablement utilisées au profit des générations présentes et futures;

Considérant que la transformation locale du bois contribue à valoriser la base des ressources forestières et à générer des emplois;

Considérant que les multiples contraintes freinant le développement des industries forestières en Afrique sont un obstacle important à l'expansion de ces industries;

Considérant que l'industrialisation des industries forestières constitue une préoccupation majeure pour tous les membres de l'OAB;

Reconnaissant que la communauté internationale devrait apporter une assistance significative au processus d'industrialisation des industries forestières, contribuant de ce fait à la conservation et à l'aménagement durable des forêts;

Rappelant les efforts déployés par chacun de nos Etats membres et la nécessité de sécuriser ces importantes réalisations aux niveaux social, économique et environnemental;

Convaincus du rôle de soutien que doit jouer la coopération sous-régionale dans la promotion de la transformation plus poussée du bois, conformément aux engagements internationaux pris par la communauté internationale;

Conscients du rôle que les Etats devraient jouer dans l'élaboration, l'adoption et l'application des lois et des règlements afin de permettre le développement durable des industries africaines du bois;

Compte tenu du nouveau partenariat pour l'aménagement durable des forêts du bassin du Congo, lancé par l'Afrique du Sud et les Etats-Unis d'Amérique lors du Sommet mondial sur le développement durable tenu à Johannesburg (Afrique du Sud);

Résolus à élaborer des politiques et des mécanismes d'incitation visant à promouvoir la transformation plus poussée du bois au niveau local;

- **Approuvons le Plan d'industrialisation pour les bois tropicaux d'Afrique annexé à la présente Déclaration;**
- **Réaffirmons le soutien de nos pays à l'approche contenue dans le Plan de Lagos, concernant en particulier une meilleure intégration du secteur des forêts et du bois dans le développement économique et social;**
- **Réaffirmons notre engagement à promouvoir le développement des industries adapté aux ressources disponibles et aux conditions des marchés locaux et internationaux, par l'identification et l'élimination des contraintes à l'expansion et à la compétitivité des industries forestières;**
- **Approuvons les recommandations formulées par les Groupes d'experts de la conférence conjointe OAB/OIBT sur la transformation plus poussée des bois tropicaux d'Afrique;**
- **Invitons la communauté internationale à s'associer aux actions que nous décidons soit de renforcer soit d'entreprendre au profit de tous.**

Le Plan d'industrialisation pour les bois tropicaux d'Afrique peut être obtenu en s'adressant à l'OAB, BP 1077, Libreville Gabon. Tél 241-732 928; oab-gabon@internetgabon.com

la transformation plus poussée, Dr Timothée Fomete a présenté une stratégie-cadre pour le développement de la transformation plus poussée des bois tropicaux dans les pays membres de l'OAB, et M. Paul Emmanuel Huet de l'Association interafricaine des industries forestières et l'honorable Roger Nkodo du Cameroun ont exposé la situation, vue dans l'optique du secteur privé.

Avant la clôture de la conférence, les ministres se sont réunis à huis clos pour examiner et entériner les résultats des travaux de la conférence, et ont communiqué une déclaration générale sur le développement de l'industrie du bois (*voir l'encadré*).

Mise en place de groupes d'experts du FNUF

3ème Session du Forum des Nations Unies sur les forêts

26 mai-6 juin 2003
Genève, Suisse

Au cours de cette réunion de deux semaines du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), les délégués se sont penchés sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des propositions du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts au sujet de mesures relatives aux importants domaines suivants: aspects économiques des forêts; santé et productivité des forêts; et maintien du couvert forestier pour répondre aux besoins présents et futurs. Les délégués ont également examiné des points qui figurent à l'ordre du jour de chaque session du FNUF, à savoir: amélioration de la coopération et coordination des politiques et programmes; expériences vécues par les pays et leçons apprises; nouveaux thèmes relatifs à la mise en oeuvre par les pays; travaux intersessions, y compris la poursuite des discussions sur la question des groupes d'experts spéciaux; suivi, évaluation et établissement de rapports; promotion de la participation publique; programmes forestiers nationaux; commerce; et instauration d'environnements favorables.

Un dialogue avec les diverses parties prenantes a eu lieu le mardi 27 mai. A cette occasion, les délégués ont entendu les exposés des représentants des neuf principaux groupes du FNUF sur les trois domaines thématiques. Les délégués ont été invités à traiter d'un ensemble de sujets préparés par

les groupes principaux, à savoir: participation des principaux groupes à l'élaboration des programmes forestiers nationaux et aux travaux menés par les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF); moyens de subsistance durables; exemples positifs en matière d'élaboration de politiques intersectorielles; régimes fonciers; valeur des produits non ligneux; et renforcement des capacités.

Le FNUF 3 a adopté six résolutions concernant: l'amélioration de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes; la santé et la productivité des forêts; les aspects économiques des forêts; le maintien du couvert forestier afin de répondre aux besoins présents et futurs; le Fonds d'affectation spéciale du FNUF; et le renforcement du Secrétariat. En outre, le FNUF 3 a entériné deux décisions: l'une sur le format des rapports volontaires; et l'autre sur les mandats des trois groupes d'experts spéciaux.

Groupes d'experts

La seconde décision, sur la mise en place de trois groupes d'experts spéciaux, se rapporte à une question restée en suspens et reportée du FNUF 2. Ces trois groupes étudieront les approches et les mécanismes de suivi, d'évaluation et de rapport (SER); le financement et le transfert des technologies écologiquement rationnelles (TER), et l'examen visant à recommander les paramètres d'un mandat permettant d'élaborer un cadre juridique applicable à tous les types de forêts (PARAMETRES). Les délégués ont débattu de la composition de ces groupes, et du nombre et du calendrier de leurs réunions. Le G-77/Chine a insisté pour que la représentativité du groupe d'experts sur les paramètres soit universelle et que le groupe prennent ses décisions par consensus. L'Union européenne (UE) a fait valoir qu'une participation universelle risque de compromettre l'efficacité du groupe d'experts, et a plaidé en faveur d'une composition limitée. En définitive, il a été décidé que le groupe serait composé d'un expert de chaque pays membre du FNUF. La décision finale

- établit trois groupes d'experts spéciaux, à savoir les groupes SER, TER et PARAMETRES;
- définit le mandat de chaque groupe d'experts spécial;
- invite chacun des cinq groupes régionaux des Nations Unies à nommer, pour le 15 septembre 2003, six experts nationaux pour le groupe d'experts spécial SER ainsi que six experts nationaux pour le groupe d'experts spécial TER;

- invite tous les membres du FNUF à nommer chacun, pour le 31 mars 2004, un expert national pour le groupe d'experts spécial PARAMETRES;
- invite les membres du FNUF à soumettre leurs points de vue, et les membres du PCF à fournir des informations sur les préparatifs de la réunion du groupe d'experts spécial PARAMETRES; et
- déclare que le groupe d'experts PARAMETRES se réunira une fois après le FNUF 4 et devra achever ses travaux trois mois avant le FNUF 5.

Le FNUF 4 se tiendra du 3 au 14 mai 2004 à Genève.

Article inspiré du Bulletin des négociations de la Terre de l'Institut international pour le développement durable; un rapport intégral est affiché sur le site <http://www.iisd.ca/linkages/vol13/enb13105f.html>

► **Poore, D. 2003. Changing landscapes: the development of the International Tropical Timber Organization and its influence on tropical forest management. Préface de Jeff Sayer, WWF. Earthscan Publications, Londres, Royaume-Uni. ISBN 1 85383 991 4 (broché), 1 85383 990 6 (relié). £19.96 (prix en ligne, broché), £54 (prix en ligne, relié)**

Disponible auprès de: Earthscan Publications Ltd, 120 Pentonville Road, Londres, N1 9JN, Royaume-Uni; Fax 44-20-7278 1142; Tél 44-1903-828 800; earthinfo@earthscan.co.uk; www.earthscan.co.uk



A deux doigts de la négociation d'un accord qui succédera à l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux (AIBT), cet ouvrage est une base solide qui nous permet de comprendre les principales questions dont il faudra tenir compte durant de la négociation.

A l'occasion du lancement de ce livre, au cours de la 34^{ème} session du Conseil international des bois tropicaux au Panama, l'ouvrage et son auteur ont été accueillis avec enthousiasme, nombreux ayant été ceux qui ont remarqué l'opportunité de cette publication.

L'oeuvre de Duncan Poore est depuis longtemps connue et appréciée par le Conseil et les représentants de ses membres. Ses nombreuses contributions aux travaux de l'OIBT ont influé sur le développement des politiques touchant au commerce des bois tropicaux et à l'aménagement des forêts tropicales. Son premier livre, *No timber without trees*, était déjà un ouvrage extraordinaire, mais l'impact de ce nouveau livre sera encore plus grand, s'il est introduit auprès du lectorat dont il est digne.

Ce livre place l'aménagement durable des forêts tropicales dans un contexte historique et pratique connu seulement par le passé de quelques décideurs possédant une expérience générale des forêts et des organisations et accords multilatéraux. *Changing landscapes* retrace non seulement l'histoire de l'AIBT et de l'OIBT mais décrit également le contexte multilatéral géopolitique et pratique dans lequel l'OIBT a été conçue, a pris naissance et s'est développée. Je considère que ce livre est un point de départ fondamental pour quiconque s'intéresse aux forêts et à la politique forestière, et non seulement pour ceux, relativement peu nombreux, qui ont affaire à l'OIBT. A mon sens, ce livre est une merveille; ayant travaillé avec l'OIBT pendant presque une décennie, il m'a dépeint un panorama saisissant de 360° de ma propre expérience en tant que responsable chargée de prendre des décisions et que négociatrice, non seulement à l'OIBT mais également au Groupe intergouvernemental sur les forêts, au Forum intergouvernemental sur les forêts, au Forum des Nations Unies sur les forêts, ainsi que dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et d'autres processus multilatéraux.

Certains passages de ce livre sont des bijoux dans la couronne de l'aménagement forestier durable, des concepts

dont je tiendrai compte lorsque j'aurai à prendre des décisions dans l'avenir. L'aménagement forestier, par exemple, "peut avoir divers objectifs (production de bois ou de produits forestiers non ligneux, protection, etc.); ce qui importe c'est de fixer un objectif clair et de s'en tenir là! ... Pour être absolument précis, tout ce que l'on peut dire à propos de n'importe quel aménagement, c'est qu'il doit être conforme à la durabilité" (page 20, le mot d'ordre de l'auteur). D'autres soulignent le besoin de plus de connectivité entre les processus, institutions, politiques et bureaucraties. "Les politiques devraient être imaginatives et conçues de manière à pouvoir s'adapter à l'évolution des circonstances dans divers domaines, parmi lesquels l'équilibre entre populations et ressources, le bien-être économique, les changements climatiques, les politiques mondiales en matière d'énergie, l'équilibre des échanges, et l'attitude des gens à l'égard des problèmes environnementaux. Nombreuses sont les politiques d'occupation des sols qui sont caduques avant même d'avoir été mises en oeuvre. Il est donc essentiel que les politiques de conservation des terres forestières tropicales se tournent vers l'avenir, qu'elles soient, dans toute la mesure du possible, intégrées aux politiques démographiques et à celles de tous les secteurs de l'économie, et qu'elles s'efforcent d'atteindre une cible mobile" (p. 25). Ce sont là des conseils que les négociateurs au sein de l'OIBT seraient bien avisés de tenir présents à l'esprit.

Poore termine son livre par un plaidoyer en faveur de ce que l'on appelle de nos jours le développement des ressources humaines: "la valeur des résultats obtenus dépendra, ni plus ni moins, des compétences de ceux qui s'efforcent de les réaliser. Un bon aménagement forestier est tributaire non seulement de démarches scientifiques solides mais aussi de la rigueur dans l'observation et de la sensibilité dans l'appréciation. L'aménagement forestier durable ne réussira que lorsque beaucoup de gens possédant des talents de ce genre seront chargés de fonctions qui leur permettront de modeler le futur paysage forestier" (p.258).

Sans ce forestier chevronné, éminence grise et visionnaire consommé, l'aménagement forestier durable ne serait certes pas à notre portée. Il lance un défi et ouvre des horizons à tous ceux qui tiennent à coeur non seulement l'OIBT mais aussi toutes les forêts du monde.

Critique de Jan L. McAlpine

*Vice-présidente, Conseil international des bois tropicaux
(Négociatrice principale, Forests, Etats-Unis)*

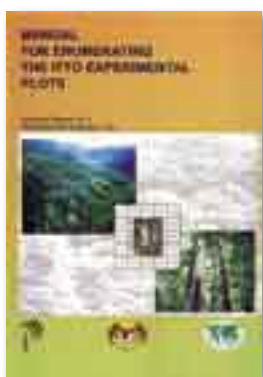


Pressé de toutes parts: Duncan Poore signant les exemplaires de son livre à son lancement à Panama. © F. Dejon, IIDD, Bulletin des négociations de la Terre

► **Korsgaard, S. 2002. Manual for enumerating the ITTO experimental plots. Technical Report No 1, ITTO/MAL/PD 24/93 Rev. 2 (F). Forestry Department Peninsular Malaysia, Kuala Lumpur, et OIBT, Yokohama, Japon.**

Korsgaard, S. 2002. Manual for editing and tabulation of data from the OIBT experimental plots. Technical Report No 1, OIBT/MAL/PD 24/93 Rev. 2 (F). Forestry Department Peninsular Malaysia, Kuala Lumpur, et OIBT, Yokohama, Japon.

Disponible auprès de: Fonctionnaire chargé de l'information, OIBT, Yokohama, Japon (voir l'adresse à la page 2); itto@itto.or.jp



Le premier de ces rapports techniques contient des instructions pour énumérer les placettes d'échantillonnage permanentes établies lors des deux phases d'un projet OIBT (PD 10/87 (F) et PD 24/93 (F)) en Malaisie péninsulaire. Le second fournit des instructions pour l'application de programmes informatiques pour la mise au point, la correction et la tabulation des données d'énumération.

► **bin Mohadad Ismail, S., Thai, S., Yap, Y., bin Deris, O. & Korsgaard, S. 2002. Actes de l'atelier international Malaisie-OIBT sur l'accroissement et le rendement des forêts tropicales aménagées, 25-29 juin 2002, Kuala Lumpur, Malaisie. Forestry Department Peninsular Malaysia, Kuala Lumpur. ISBN 983 9269 17 8.**

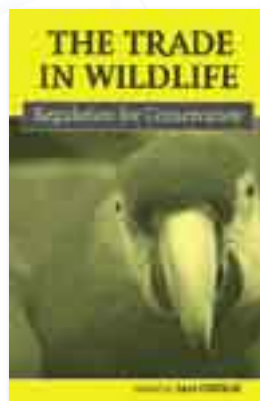
Disponible auprès de: Forestry Department Peninsular Malaysia, Jalan Sultan Salahuddin, 50660 Kuala Lumpur, Malaisie.



Cet atelier a été organisé pour diffuser les premiers résultats d'un projet OIBT conçu en vue d'étudier les effets de différentes intensités de prélèvement et de différents traitements sylvicoles sur la croissance de peuplements résiduels dans quatre sites sélectionnés dans les Etats de Pahang, Perak, Selangor et Trengganu. En outre, il comprenait plusieurs exposés sur l'accroissement et le rendement présentés par des spécialistes d'Australie, du Brésil, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, d'Indonésie, d'Allemagne et du Royaume-Uni. Cette publication est bien conçue et contient un certain nombre de clichés en couleurs.

► **Oldfield, S. (ed) 2003. The trade in wildlife. Regulation for conservation. Earthscan, Londres. 29,95 \$EU**

Disponible auprès de: Earthscan Publications Ltd, 120 Pentonville Rd, Londres N1 9JN, Royaume-Uni; Tél 44-20-7278 0433; 44-20-7278 1142; www.earthscan.co.uk; earthinfo@earthscan.co.uk



Ce livre résulte d'un séminaire intitulé "Regulation, enforcement and the international trade in wildlife: new directions for changing times", qui s'est tenu en 2001 à l'université de Cambridge. Les sept études de cas présentées portent sur diverses espèces, dont le rhinocéros, l'éléphant et un perroquet indonésien, ainsi que sur le commerce de bois et de viande de brousse.

► **bin Nik Mustafa, N., Emori, K., Ang, L., bin Kamaruzaman, M. & Yap, Y. 2002. Forest plantation for the future: a record of the multi-storied forest management project in Malaysia and the small-scale fast-growing forest plantation project in Peninsular Malaysia. Forestry Department Peninsular Malaysia, Kuala Lumpur. ISBN 983 9269 18 6.**

Disponible auprès de: Forestry Department Peninsular Malaysia, Jalan Sultan Salahuddin, 50660 Kuala Lumpur, Malaisie.



Ce livre présente le contexte, les résultats et les constatations de deux projets exécutés en Malaisie péninsulaire entre 1991 et 2002, l'un sur la gestion de forêts pluri-étagées et l'autre sur les plantations forestières de petite échelle.

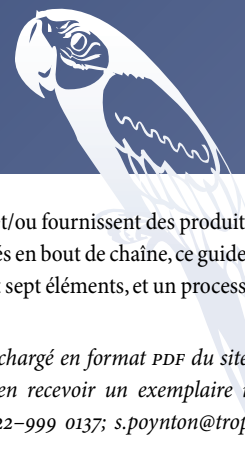
► **Landell-Mills, N. & Porras, I. 2002. Silver bullet or fool's gold? A global review of markets for forest environmental services and their impact on the poor. Institut international pour l'environnement et le développement, Londres, Royaume-Uni.**

Disponible auprès de: Earthprint Ltd, Orders Department, PO Box 119, Stevenage, Hertfordshire, SG1 4TP, Royaume-Uni; www.earthprint.com; orders@earthprint.co.uk



Cette analyse bibliographique exhaustive examine 287 cas dans lesquels des services environnementaux sont 'commercialisés', et met en évidence les risques qu'ils présentent et les possibilités qu'ils offrent en ce qui concerne le bien-être des populations pauvres. Les auteurs font observer que les bénéficiaires de tels services acceptent de plus en plus de les payer. Leur attitude est attribuée au fait qu'ils apprécient de plus en plus les avantages tirés des services forestiers; aux efforts des entreprises pour améliorer leur image et parer aux critiques des ONG; à l'existence de niches commerciales associées aux produits ne portant pas atteinte à l'environnement; et aux soucis de caractère éthique et désir des bénéficiaires de contribuer à la conservation de la nature. Les auteurs formulent également quelques recommandations pour le développement de marchés 'propauvres' bien que, curieusement, ils consacrent peu d'attention à la nécessité de stimuler une demande bien plus active qu'elle ne l'est actuellement.

Quoi de neuf sous les tropiques?



Résumé
par
Alastair
Sarre

Nouveaux visages au Brésil

M. Carlos A. Vincente a été nommé directeur du Programme forestier national au ministère brésilien de l'environnement. M. Vincente est titulaire d'une maîtrise d'administration des ressources naturelles et a une vaste expérience de la foresterie en Amazonie. Il remplace M. Raimundo Deusdara, devenu Sous-secrétaire chargé de l'environnement dans l'Etat d'Amazonas.

De nouvelles nominations ont également été annoncées par l'Institut brésilien pour l'environnement et les ressources naturelles (IBAMA). Dr Marcus Barros, de Manaus dans l'Etat d'Amazonas, assume depuis récemment les fonctions de Président de l'IBAMA, après avoir été Président de l'Institut de recherche amazonien et recteur de l'université fédérale d'Amazonas. Dans le même temps, Antonio Hummel a été nommé Directeur général chargé des forêts à l'IBAMA. Titulaire d'une maîtrise d'aménagement forestier, M. Hummel a également été associé au projet OIBT PD 68/89 (F), qui a mis au point un plan d'aménagement pour la forêt nationale de Tapajos dans l'Etat de Parà.

Communiqué de Rubén Guevara, représentant régional de l'OIBT

Certification et consommateurs

Un dossier de recherche diffusé récemment par l'université d'Oregon décrit une expérience entreprise dans deux magasins de Home Depot en Oregon (Etats-Unis) où le choix a été offert aux consommateurs entre des produits de contreplaqué «pratiquement identiques»; les uns portaient un label écologique et les autres non. Les quantités vendues dans chaque catégorie ont été relevées en vue de déterminer si l'éco-étiquetage influait sur les ventes. Les chercheurs ont constaté que les produits étiquetés se vendaient deux fois mieux que ceux qui ne l'étaient pas—à condition que le prix soit le même pour les deux types. Si le produit étiqueté était de 2% plus cher, le produit non étiqueté se vendait 1,7 fois mieux que celui qui l'était. L'étude a également mis en évidence une différence d'un magasin à un autre, les meilleures ventes de produit étiqueté ayant été réalisées par le magasin situé dans la ville «plus libérale» d'Eugene.

Comme le précisent les auteurs, cette étude présentait plusieurs limitations. Tout d'abord, les deux produits n'étaient pas identiques: le produit étiqueté était un panneau 5-pis, contre 6-pis pour le produit non étiqueté. Par ailleurs, l'étude n'a été menée que dans deux magasins, concernait un seul produit et mesurait l'effet d'une seule majoration de prix. Néanmoins, une étude mesurant les vraies habitudes d'achat des consommateurs, au lieu d'enquêtes sur leur attitude, mérite de retenir l'attention et, peut-être, d'être menée à plus grande échelle.

Pour un complément d'information concernant l'étude, contacter: Roy Anderson à Roy.Anderson@orst.edu

Le guide de l'acheteur de bois licite

Le Tropical Forest Trust (TFT) a récemment publié ce qu'il estime être «un guide pratique destiné à l'industrie en vue d'exclure le bois illégal et autres indésirables» de la filière d'approvisionnement de bois. Rédigé à l'intention des cadres

supérieurs des entreprises qui produisent et/ou fournissent des produits en bois au commerce de détail ou à d'autres marchés en bout de chaîne, ce guide propose un système de contrôle du bois comportant sept éléments, et un processus en six étapes pour mettre au point ce système.

«Good wood, good business» peut être téléchargé en format PDF du site Web du TFT à www.tropicalforesttrust.com. Pour en recevoir un exemplaire imprimé, s'adresser à: Scott Poynton, téléphone 41-22-999 0137; s.poynton@tropicalforesttrust.com

Peupliers peu populaires

Vivek Saxena, Conservateur adjoint des forêts dans l'Etat d'Haryana en Inde, a procédé à une étude détaillée de la commercialisation locale des produits agroforestiers dans son propre Etat. Entre autres, il documente un déclin des prix obtenus par les agriculteurs pour le peuplier entre 1998 et 2002, contrairement aux prix de l'eucalyptus qui sont restés fermes ou ont augmenté durant la même période, et indique certaines des raisons, de commercialisation et autres, qui ont entraîné cette évolution.

Les exemplaires de ce document peuvent être obtenus auprès de l'auteur à l'adresse suivante: viveksaxi@yahoo.com

Publication d'un annuaire au Pérou

Le cabinet-conseil péruvien Tropical Forest Consultores vient de publier un annuaire du secteur forestier péruvien, qui fournit des renseignements sur les producteurs, exportateurs et fabricants de la filière bois du pays. *Dircefor 2003* coûte 90 dollars EU et peut être obtenu en s'adressant à: M. Eduardo Rios, Lima Sur 961 Ave Lurigancho Chosica, L-15, Pérou; Tél 511-360 0433; tropicalforestc@viabcp.com; www.peruforestal.org

Communication des Européens au sujet de l'application des réglementations forestières

Une récente communication de la Commission européenne (CE) au Conseil et au Parlement européen sur l'application des lois forestières, la gouvernance et le commerce définit un processus et un ensemble de mesures par lesquels la CE se propose de lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce qu'elle alimente. Le Plan d'action de l'Union européenne relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux, qui figure dans cette communication, souligne les réformes de gouvernance et le renforcement des capacités, soutenus par des initiatives visant à renforcer la coopération multilatérale et par des mesures complémentaires orientées vers la demande et destinées à réduire la consommation de bois illicitement récolté dans l'UE (et, en définitive, sur les principaux marchés de consommation ailleurs dans le monde).

Ce rapport est disponible en anglais, français et allemand à l'indicatif http://europa.eu.int/eur-lex/en/com/cnc/en_cnc_month_2003_05.html

Interdiction du commerce de bois libérien

Le 6 mai 2003, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 1478 (2003) interdisant les importations de produits ligneux en provenance du Libéria. Cette interdiction prend effet le 7 juillet 2003 et restera en vigueur pendant dix mois. D'après le Conseil de sécurité, les revenus tirés des exportations de bois ont servi à financer le trafic d'armes depuis que des restrictions ont été imposées sur les importations de diamants en provenance de ce pays. Les statistiques de l'OIBT montrent que le Libéria a exporté 900.000 m³ de grumes en 2001 et 981.000 m³ en 2002. Le Conseil de sécurité a répertorié 37 pays qui ont importé du bois en provenance du Libéria.

Communiqué du (MIS) Tropical Timber Market Information Service de l'OIBT.

Cours Smithsonian de direction en matière d'environnement

7-19 septembre 2003

Washington, DC, Etats-Unis

Coût: 2750 \$EU

Ce cours enseigne des méthodes conçues spécifiquement pour améliorer les rapports personnels et collectifs, inspirer la confiance en soi, mener à bien des négociations, mettre en oeuvre une planification stratégique et rendre efficace la communication au sein d'une organisation à travers les barrières culturelles.

Adresse: MAB Program, Smithsonian Institution, 1100 Jefferson Drive, SW, Suite 3123, Washington, DC 20560-0705, Etats-Unis; Tél 1-202-357 4793; Fax 1-202-786 2557; simab@ic.si.edu; www.si.edu/simab

Introduction à l'agroforesterie

Septembre-décembre 2003

Bangor, Royaume-Uni

Coût: 5100 livres sterling

Ce cours examine les pratiques de l'agroforesterie, leur pertinence dans des systèmes d'agriculture et de foresterie ainsi que les principes écologiques, économiques et sociaux qui les influencent.

Adresse: Short Course Organiser, CAZS, University of Wales, Bangor, Gwynedd, LL57 2UW, Royaume-Uni; Tél 44-1248-38 2346; Fax 44-1248-36 4717; cazs@bangor.ac.uk; www.cazs.bangor.ac.uk

Gestion forestière

Janvier-avril 2004

Bangor, Royaume-Uni

Coût: 5100 livres sterling

Ce cours porte sur les principaux concepts et les pratiques qui sous-tendent la gestion, l'utilisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses, et les sciences économiques fondamentales sur lesquelles sont fondées les décisions en matière de foresterie et d'agroforesterie. Les participants auront également l'occasion d'étudier les principes de la télédétection, les SIG et l'IEI et leur utilisation dans la gestion des ressources de la terre.

Adresse: Short Course Organiser, CAZS, University of Wales, Bangor, Gwynedd, LL57 2UW, Royaume-Uni; Tél 44-1248-38 2346; Fax 44-1248-36 4717; cazs@bangor.ac.uk; www.cazs.bangor.ac.uk

Gestion des ressources rurales—option forestière

Janvier-avril 2004

Bangor, Royaume-Uni

Coût: 5100 livres sterling

Foresterie sociale au service du développement durable

9 septembre-20 octobre 2003

Coût: 3780 \$EU

Ce cours permettra aux participants d'articuler des concepts, des arguments et des stratégies concernant le développement durable des forêts et du secteur rural; d'évaluer l'applicabilité, à leur propre situation de travail, de nouvelles approches axées sur l'usager en matière de gestion des ressources forestières; et de concevoir, gérer, suivre et évaluer des programmes/projets de développement de foresterie communautaire grâce à la participation active des différentes parties prenantes.

Approches participatives dans les projets de mise en valeur des forêts et des ressources naturelles

21 octobre-1er décembre 2003

Coût: 3780 \$EU

Ce cours permettra aux participants d'apprécier la nécessité de faire intervenir les collectivités locales dans les projets de mise en valeur des ressources naturelles; d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour appliquer les principes et les techniques de participation à tous les aspects du cycle de projets; et de formuler un plan d'action intégrant les concepts, les stratégies et les techniques de participation dans leur propre situation de travail.

Surveillance continue et évaluation de la biodiversité

20 avril-31 mai 2004

19 avril-30 mai 2005

Coût: 3780 \$EU

Ce cours couvre un éventail de sujets comprenant la portée et la pertinence de la biodiversité dans les écosystèmes terrestres, la planification et les approches de l'évaluation et de la surveillance de la biodiversité, les méthodes d'inventaire des facteurs génétiques et des populations, les inventaires de la faune et de la flore, les

Les étudiants de ce cours acquerront des connaissances sur les principales méthodes et tendances en matière de gestion et les facteurs économiques relatifs aux projets concernant les ressources rurales; l'accent sera mis en particulier sur les ressources et les produits de la forêt.

Adresse: Short Course Organiser, CAZS, University of Wales, Bangor, Gwynedd, LL57 2UW, Royaume-Uni; Tél 44-1248-38 2346; Fax 44-1248-36 4717; cazs@bangor.ac.uk; www.cazs.bangor.ac.uk

Cours international de foresterie communautaire

2 septembre-29 octobre 2003

Bangkok, Thaïlande

Coût: 6950 \$EU

Ce cours aidera les participants à comprendre, cerner et analyser les concepts, stratégies et principes de base de la foresterie communautaire. Cette base théorique est complétée par une combinaison d'aptitudes pratiques, telles que les techniques participatives, la planification de projets et les outils de présentation, qui sont nécessaires pour projeter et mettre en oeuvre des programmes de foresterie communautaire. En partageant activement leurs expériences, les divers groupes de participants de différents pays pourront élargir leurs perspectives personnelles sur la gestion forestière à base communautaire. Ce cours donne lieu à l'attribution d'un certificat.

Adresse: RECOFTC Regional Services Unit, Regional Community Forestry Training Center for Asia and the Pacific (RECOFTC), PO Box 1111, Kasetsart University, Bangkok 10903, Thaïlande; Tél 662-940 5700 Poste 1234; Fax 662-561 4880; Contact@RECOFTC.org

Maîtrises et doctorats en matière de foresterie

São Paulo, Brésil

Le département de science forestière de l'université de São Paulo offre des cours de maîtrise et de doctorat en science forestière qui débutent chaque année en février et en août. Les cours incluent des spécialisations en sylviculture, gestion forestière, technologie du bois, écologie des forêts et génétique forestière. Ces cours durent de 2 à 3 ans.

Adresse: Forestry Science Department, University of São Paulo, Piracicaba, SP, Brésil; Fax 55-19-430 8678; ipef@carpa.ciagri.usp.br

inventaires mono et multi-spécifiques, les inventaires de la diversité des écosystèmes et des paysages, et les analyses et interprétations des données sur la biodiversité.

Application des SIG dans les politiques relatives aux ressources naturelles

11-24 mai 2004

10-23 mai 2005

Coût: 1575 \$EU

Ce cours fournit aux administrateurs, aménagistes, experts et autres professionnels dans les domaines de recherche concernant les politiques relatives aux ressources naturelles, des connaissances leur permettant d'inclure les dimensions géographiques et temporelles dans leurs recommandations et stratégies en vue des actions à entreprendre.

Visites pour l'étude de la formation forestière et environnementale

11-24 mai 2004

10-23 mai 2005

Coût: 4500 \$EU

Ce cours initie les participants à divers aspects de la formation à la gestion par le biais d'excursions et de visites d'observation auprès de différents organismes gouvernementaux et non gouvernementaux des Philippines dispensant une formation dans le domaine de la conservation des ressources forestières et de la stabilité environnementale.

Pour plus ample informé sur tous les cours décrits dans l'encadré, s'adresser à: The Director, Training Center for Tropical Resources and Ecosystems Sustainability (TREES), College of Forestry and Natural Resources, University of the Philippines Los Baños, PO Box 434, College, Laguna 4031, Philippines; Tél 63-49-536 2268 or 536 2736; Fax 63-49-536 3340; trees@laguna.net; www.apafri.org/trees/trainings.htm

La publication de ces avis de cours ne signifie pas forcément que l'OIBT les approuve. Il est conseillé aux candidats potentiels d'obtenir autant de renseignements que possible au sujet des cours qui les intéressent et des institutions qui les offrent.

▶ 25-30 août 2003. **2ème Congrès sur la conservation de la biodiversité dans les Andes et le bassin amazonien, et 4ème Congrès botanique équatorien.** Loja, Equateur.

Adresse: Dr. Rainer W. Bussmann, Scientific Director, Nature and Culture International, 1400 Maiden Lane, Del Mar, CA 92014, Etats-Unis;

Tél 1-858-259 0374;
Fax 1-858-259 1815; rbussmann@natureandculture.org;
www.biodiversidad2003.org/

▶ 25 août-5 septembre 2003. **6ème Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification.**

La Havane, Cuba. **Adresse:** Secrétariat CCD; Tél 49-228-815 2800; Fax 49-228-815 2898/99; secretariat@unccd.int;
www.unccd.int

▶ 26-30 août 2003. **Atelier national OIBT sur les critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable.** Esmeraldas, Equateur. **Adresse:** Alfredo Carrasco, FOSEFOR, PO Box 1722-109, Quito, Equateur; Tél 593-2-224 9181; pakarina@pi.pro.ec

▶ 2-6 septembre 2003. **Atelier national OIBT sur les critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable.** Cochamba, Bolivie. **Adresse:** Victor H. Acha, ESFOR, Tél 591-4-429 2343; viachaga@latinmail.com

▶ 8-17 septembre 2003. **Ve Congrès mondial sur les parcs.** Durban, Afrique du Sud. **Adresse:** Peter Shadie, Executive Officer, 2003 World Parks Congress, IUCN Programme on Protected Areas, Rue Mauverney 28, 1196 Gland, Suisse; Tél 41-22-999 0159; Fax 41-22-999 0025. pds@iucn.org; <http://wcpa.iucn.org/wpc/wpc.html>

▶ 9-12 septembre 2003. **Woodmac Asia/FurniTek Asia.** Singapour. **Adresse:** Singapore Exhibition Services Pte Ltd; Tél 65-6738 6776;

Fax 65-6732 6776; events@sesmontnet.com

▶ 11-13 septembre 2003. **2nd National Conference on Forestry Research.** Parrainée par l'OIBT. **Adresse:** Julio O. Vargas; Tél 591-4-429 2343; etsfor@albatross.cnb.net; or Rubén Guevara, itto.la@uol.com.br

▶ 21-28 septembre 2003. **XIIe Congrès forestier mondial.** Québec, Canada. **Adresse:** XIIe Congrès forestier mondial, PO Box 7275, Charlesbourg, Québec G1G 5E5, Canada; www.wfc2003.org

▶ 23-27 septembre 2003. **Plywood and Tropical Timber International Congress.** Belém, Brésil. **Adresse:** WR São Paulo Feiras e Congressos, Rua Clóvis de Oliveira, 86. - Jd. Guedala, 05616-130, São Paulo, SP, Brésil; Tél/Fax 55-11-3722 3344; www.wrsopaulo.com.br; www.tropicalcongress.com.br; wrsp@wrsopaulo.com.br

▶ 29 septembre-4 octobre 2003. **VII Congreso Latinoamericano de Estudiantes de Cs. Forestales.** Pucón, Chili. **Adresse:** Fco. Salazar No 01145 Casilla 54-D, Temuco, Chili; Tél 56-45-325641; Fax 56-45-341467; Vanefor2002@yahoo.es

▶ Octobre 2003. **Séminaire international sur la gestion communautaire des forêts.** Rio Branco, Brésil. Parrainé par l'OIBT. **Adresse:** Marcelo Arguelles; Tél 55-61-223 3193; coordenacao@cta-acre.org; or Rubén Guevara, itto.la@uol.com.br

▶ 2-4 octobre 2003. **World Congress on Export Potential of Medicinal Plants and Primary Health Care for Tribal Development.** Delhi, Inde. **Adresse:** Secretary General, World Congress on Export Potential of Medicinal Plants and Primary Health Care for Tribal

Development, 'Vasundhara Bhavan', E-4 Patel Nagar, Raisen Rd, Bhopal 462 021, Inde; Tél 91-755-754 941; sugundh_09@satyam.net.in; www.thegreeneearth.org

▶ 3-6 octobre 2003. **3rd International Wild Fire Conference & Exhibition.** Sydney, Australie. Parrainé par l'OIBT. **Adresse:** 3rd International Wildland Fire Conference and Exhibition Managers, GPO Box 128, Sydney NSW 2001, Australie; Tél 61-2-9248 0800; Fax 61-2-9248 0894; wildland03@tourhosts.com.au; www.wildlandfire03.com

▶ 9-12 octobre 2003. **International Workshop on (Tropical) Forest Environmental Economics and Green Policy.** Beijing, Chine. **Adresse:** Hou Yuanzao, Chinese Academy of Forestry, Beijing 100091, Chine; Fax 86-10-6288 4836; houyuanzao@163.net; yuling@forestry.ac.cn

▶ 3-8 novembre 2003. **Trente-cinquième session du Conseil international des bois tropicaux.** Yokohama, Japon. **Adresse:** Collins Ahadome; Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; itto@itto.or.jp; www.itto.or.jp

▶ 10-12 novembre 2003. **2ème Session du Comité préparatoire pour la négociation de l'accord qui succédera à l'Accord international sur les bois tropicaux de 1994.** Yokohama, Japon. **Adresse:** Collins Ahadome; Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; itto@itto.or.jp; www.itto.or.jp

▶ 12-15 novembre 2003. **Surveillance et indicateurs de la biodiversité forestière: de la réflexion à l'action.** Florence, Italie. **Adresse:** Ms Brita Pajari; Institut européen des forêts, Torikatu 34, FIN-80100 Joensuu; Tél 358-13-252 0223;

Fax 358-13-134 393; brita.pajari@efi.fi;

▶ 2-5 décembre 2003. **Conférence internationale sur les produits de qualité en teck issus de la gestion forestière durable.** Projet OIBT PD 151/02; IUFRO 5.06.02. **Adresse:** K.M.Bhat, Kerala Forest Research Institute, Peechi 680 653, Inde. kmbhat@kfri.org; www.kfri.org/html/k050ofrm.htm

▶ 1-12 décembre 2003. **9ème Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.** Milan, Italie. **Adresse:** Secrétariat de la CCNUCC, Postfach 260124, D-53153 Bonn, Allemagne; Tél 49-228-815 1000; ecretariat@unfccc.int; www.unfccc.int

▶ 17-19 mars 2004. **World of Wood.** Anaheim, Californie, Etats-Unis. **Adresse:** International Wood Products Association (IWPA), 4214 King Street West, Alexandria, VA 22302 Etats-Unis; Tél 1-703-820 6696; Fax 1-703-820 8550; info@iwpawood.org; www.iwpawood.org/convention.html

▶ 12-14 avril 2004. **Gestion des forêts sèches tropicales et des savanes: Evaluation, Sylviculture, Scénarios.** Brasilia, Brésil IUFRO 4.00.00. **Adresse:** Professor Dr José Imaña Encinas, University of Brasilia, Forestry Department, Caixa Postal 04357, 70919-970, Brasilia, DF, Brésil; Tél 55-61-2736026; Fax 55-61-3470631; iufro@unb.br

▶ 21-23 avril 2004. **3ème Colloque international sur la gestion durable des ressources forestières—SIMFOR 2004.** IUFRO 1.00.00, 2.00.00. Pinar del Rio, Cuba. **Adresse:** C. Fernando Hernández Martínez; Tél 82-779363; Fax 82-779353; fhernandez@af.upr.edu.cu

▶ 26-29 juin 2004. **Génétique forestière et changements**

climatiques. IUFRO 7.01.04. Vernon, Canada. **Adresse:** Alvin Yanchuk; Tél 1-250-387 3338; Fax 1-250-387 0046; alvin.yanchuk@gems.gov.bc.ca

▶ 27 juin-2 juillet 2004. **1st World Congress of Agroforestry: Working Together for Sustainable Land-Use Systems.** Orlando, Floride, Etats-Unis. **Adresse:** Mandy Padgett, Office of Conferences & Institutes, PO Box 120750, Gainesville, Florida 32611-0750, Etats-Unis; mrpadgett@mail.ifas.ufl.edu; <http://conference.ifas.ufl.edu/wca>

▶ 20-23 juillet 2004. **Trente-cinquième session du Conseil international des bois tropicaux.** Suisse. **Adresse:** Collins Ahadome; Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; itto@itto.or.jp; www.itto.or.jp

▶ 26-30 juillet 2004. **Conférence des Nations Unies (1ère partie) pour la négociation d'un accord devant succéder à l'AIBT de 1994.** Genève, Suisse. **Adresse:** Collins Ahadome; Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; itto@itto.or.jp; www.itto.or.jp

▶ 28 février-5 mars 2005. **17th Commonwealth Forestry Conference: Forestry's Contribution to Poverty Reduction.** Colombo, Sri Lanka. **Adresse:** Libby Jones; Tél 44-(0)-131-314 6137; Fax 44-(0)-131-334 0442; forlib@sltnet.lk ou libby.jones@forestry.gsi.gov.uk

▶ 8-13 août 2005. **XXIIe Congrès mondial de l'IUFRO (Liens entre la tradition et la technologie).** Brisbane, Australie. **Adresse:** Dr Russell Haines, Queensland Forestry Research Institute, PO Box 631, Indooroopilly 4068, Australie; Tél 61-7-3896 9714; Fax 61-7-3896 9628; hainesr@qfri.sez.dpi.qld.gov.au; <http://iufro.boku.ac.at>

transfrontières, en tant que forme de gouvernance des ressources naturelles. Elle devrait être considérée comme un concept plus large qui englobe le développement global des zones frontalières et vise à réorienter les politiques de manière à créer un climat favorisant l'émancipation collective des sociétés frontalières. La conservation transfrontières pourrait servir de base à l'élaboration d'un nouveau rôle pour la frontière, de manière à la percevoir moins en termes de défense militaire et plus en tant que lieu de rencontre pour les nations (et les populations) en vue de poursuivre le dialogue, la coopération, des échanges positifs et la planification conjointe du développement.

Mais le réaliser lance un énorme défi. Non seulement faut-il sauvegarder la biodiversité, mais il faut aussi faire face à une multiplicité d'enjeux pour faire en sorte que la conservation, la paix et le développement des populations soient véritablement interactifs. Il s'agit également trouver le moyen de s'écarter de l'approche verticale et directive d'initiatives de conservation transfrontières et faire participer la société civile et d'autres acteurs non gouvernementaux qui sont proches des populations frontalières. Et le plus grand défi est celui de surmonter la culture politique dominante, qui dans beaucoup de cas est caractérisée par un concept rigide de la souveraineté.

Comment promouvoir l'interaction de la conservation et de la paix

Pourquoi les chefs politiques choisiraient-ils l'approche de conservation transfrontières pour conduire à la paix? A mon avis, quatre arguments principaux militent en sa faveur:

- 1) la création d'ACTF est fondée sur une reconnaissance de l'interdépendance environnementale entre pays voisins; les politiciens qui savent pertinemment que les frontières des fonctions ou des problèmes écologiques ne correspondent pas toujours (et en fait rarement) aux démarcations internationales seront conscients du besoin d'aborder la gestion des ressources naturelles des deux côtés d'une frontière;
- 2) la conservation transfrontières est susceptible d'apporter des solutions efficaces par rapport à leur coût aux problèmes transfrontières avant qu'ils ne deviennent source de tension et d'instabilité régionale. S'appuyant sur les nombreux enseignements tirés au cours de décennies de travail dans le domaine de la foresterie communautaire et la gestion communautaire des ressources naturelles, des approches transfrontières en matière de conservation offrent un moyen à des acteurs non militaires de participer et de contribuer à la prévention de conflits dans des régions limitrophes, ou à la gestion d'un conflit. Un contact établi entre les acteurs de la société civile, les militaires, et les services administratifs et politiques dans les zones frontalières peut atténuer les tensions militaires à la fois entre et à l'intérieur des pays;
- 3) en outre, la conservation transfrontières renforce la paix par le biais d'une meilleure communication et d'une plus grande transparence, grâce à des systèmes de surveillance et des équipes d'intervention de niveau binational ou multinational composées d'acteurs des secteurs militaires, administratifs et politiques, et de ceux de la société civile; et
- 4) la conservation transfrontières peut engendrer plusieurs avantages économiques inattendus. Dans le cadre de ce que j'appellerais la *Pax ekologica*, il ne serait pas nécessaire de prévoir dans les parcs d'importantes brigades de surveillance écologiques, la criminalité serait réduite, la sûreté des écotouristes serait assurée, il y aurait collaboration pour l'application des conventions internationales et des lois nationales respectives concernant l'environnement, et il y aurait coopération pour la détection des délits transfrontières tels que le braconnage et l'exploitation forestière illégale. Un engagement bilatéral visant à développer des ACTF peut également favoriser un financement de la part de donateurs et du secteur privé: la conservation transfrontières est un domaine légitime de préoccupation pour des organisations internationales telles que l'OIBT et, même au premier stade de son développement sous les tropiques, attire un intérêt considérable parmi les donateurs.

Un modèle pertinent de conservation transfrontières en faveur de la paix consisterait à démilitariser l'ACTF et à identifier toutes les menaces qu'un pays serait susceptible de

représenter pour le pays voisin à l'intérieur de cette zone. Il faudrait également définir des domaines d'entre-aide. Sur cette base, un système de détection et d'information réciproque serait mis en place. Grâce à une telle coordination, des activités militaires ou policières pourraient être exécutées par des gardes écologiques et dans le cadre d'initiatives de développement local. Au cas où les menaces exigeraient le recours à la police ou à une intervention militaire, les pays coopérants détermineraient les modalités appropriées pour le déploiement des forces.

La conservation et la paix peuvent véritablement s'étayer l'une l'autre si les projets d'ACTF sont élaborés, non pas en tant qu'initiatives unilatérales qui spéculent sur la collaboration éventuelle des pays limitrophes, mais si elles procèdent d'une réelle coopération bilatérale. Les projets devraient également bénéficier d'un appui politique solide durant les phases de conception et d'exécution, et les autorités politiques supérieures des pays coopérants devraient signifier leur ferme intention dans ce sens. Un excellent exemple de cette coopération se retrouve dans le parc transfrontières de Kgalagadi, inauguré conjointement en mai 2000 par les Présidents Thabo Mbeki de la République sud-africaine et Festus Mogae du Botswana. Un geste accompli à un niveau aussi élevé peut changer l'opinion publique, établir une attitude irréversiblement positive envers la conservation transfrontières, et influencer les dirigeants nationaux de niveau inférieur dans tous les pays intéressés.

La conservation en interaction avec le développement des populations

Outre l'objectif de conservation transfrontières, les ACTF devraient embrasser le but tout aussi noble de soutenir le développement économique et socioculturel des habitants locaux qui dépendent des ressources transfrontières pour assurer leur subsistance. En effet, la pauvreté et le manque d'accès aux éléments de l'émancipation socioculturelle comptent parmi les ennemis perpétuels de la conservation dans les zones frontalières. Ces régions sont souvent oubliées dans les plans de développement et les communautés frontalières sont pareillement négligées et isolées. Elles subissent souvent le contrecoup d'activités économiques non durables telles que l'exploitation minière et forestière illégale, ou bien l'espace qu'elles occupent peut être convoité par des programmes de conservation de la biodiversité, avec peu d'autres solutions économiques que d'exercer un commerce transfrontières illégal ou s'engager dans des conflits locaux. Cette situation peut mener à des circonstances qui alimentent les tensions et conflits frontaliers et qui peuvent être exploitées et tomber sous l'empire de la police ou de groupes militaires. Par exemple, en raison de la situation chaotique provoquée par les conflits ethniques dans la région des trois frontières entre le Rwanda, l'Ouganda et la RDC, des groupes armés légitimes et de rebelles se seraient engagés dans un commerce illicite transfrontalier de bois et de minéraux. Dans des économies dominées par la violence, comme dans le cas des guerres au Libéria et en Sierra Leone, l'utilisation du bois et des minéraux en tant que devises pour obtenir des armes est devenue une véritable incitation à la guerre et a compliqué la recherche de la paix.

La conservation de la biodiversité peut servir à édifier la *Pax ekologica*, permettant aux peuples des régions frontalières de tirer des avantages grâce à la compréhension et l'amitié mutuelles. A cet effet, le profil de la conservation transfrontières doit être relevé, en particulier aux plus hauts niveaux politiques, y compris dans les pays ayant les moyens d'apporter des ressources financières aux initiatives d'appui aux ACTF. Vu l'interaction entre la stabilité aux frontières, le développement des régions limitrophes et la conservation de la biodiversité, la conservation transfrontières devraient pouvoir compter sur la participation d'analystes autres que des écologistes, notamment des services de sûreté, non seulement pour faire prendre conscience du lien qui existe entre la sûreté aux frontières et la conservation de la biodiversité, mais également pour garantir que la conservation transfrontières entre en ligne de compte dans tous les plans relatifs à des zones frontalières. S'il en est ainsi, la conservation transfrontières pourrait représenter l'aube d'une nouvelle ère pour les communautés de ces zones.

Guerre et paix, peuples et parcs

par James K. Gasana

Organisation suisse pour le développement et la coopération (Intercooperation)

Maulbeerstrasse 10
CH-3001, Suisse

jgasana@intercooperation.ch

DANS LES années 90, le Rwanda, mon pays d'origine, a été déchiré par un conflit armé qui a abouti au génocide en 1994. De 1990 à 1993, j'étais ministre dans le Gouvernement rwandais, d'abord de l'agriculture et de l'environnement, puis de la défense, ce qui m'a permis de constater de moi-même les effets du conflit armé sur l'environnement. Des combats se sont déroulés dans deux parcs nationaux, celui de l'Akagera dans l'est le long de la frontière avec la Tanzanie, et celui des volcans du Rwanda dans le nord le long de la frontière avec la République démocratique du Congo (RDC, autrefois le Zaïre) et de l'Ouganda. Ces deux parcs avaient été créés sous l'administration coloniale belge. Le Parc national des volcans faisait partie d'une zone de protection des gorilles chevauchant trois frontières entre le Rwanda, la RDC et l'Ouganda. En revanche, le parc de l'Akagera ne faisait partie d'aucun dispositif de ce type.

Il est instructif d'évaluer l'état de ces deux parcs à la suite du génocide. En dépit des dommages causés à l'habitat des gorilles dans le Parc national des volcans, d'abord par les combats en 1991 ensuite par la pression des réfugiés à partir de 1994, et malgré l'absence de coopération trans-frontalière entre le Rwanda, l'Ouganda et la RDC vers la fin des années 90, les gorilles continuent de survivre. Je crois que c'est grâce, en grande partie, à la coopération entre les gestionnaires des zones protégées et les autorités chargées de la conservation dans les trois pays avant et après le génocide, que s'est perpétuée la volonté politique impérieuse de protéger les gorilles des montagnes, d'éviter que leurs habitats ne soient considérablement endommagés et de sauvegarder l'intégrité des périmètres des parcs.

La situation est bien différente dans l'Akagera. Après le changement de régime au Rwanda en 1994, plus de la moitié du parc a été convertie en terres pastorales et utilisée pour rétablir les réfugiés à leur retour, ce qui a entraîné des pertes dans les populations de faune, y compris l'extinction locale du lion. Je suis persuadé que s'il avait existé une zone protégée contiguë à la frontière et un programme de coopération écologique entre le Rwanda et la Tanzanie, la destruction de l'Akagera aurait pu être limitée, sinon évitée.

Le contraste entre les sorts de ces deux parcs nationaux prouve que la coopération trans-frontalière peut combiner la conservation de la biodiversité, la paix et la stabilité, avec les besoins des populations, même dans de terribles circonstances. Il montre également que nous ne pouvons pas fermer les yeux sur les risques auxquels la conservation de la biodiversité des écosystèmes transfrontières sont exposés du fait de l'instabilité et des tensions frontalières.

Le cas du Rwanda illustre clairement aussi combien il importe d'aborder la protection de précieux habitats en bordure de frontières internationales de manière spécifique. Dans de nombreux cas, ces habitats doivent faire

face à des problèmes de conservation et de développement en raison de la nature particulièrement vulnérable de leurs ressources souvent inexploitées. Ils peuvent être menacés par toutes sortes de dangers, par exemple l'exploitation minière, les coupes illicites, le braconnage de gibier et le commerce de leurs produits, ou par la guerre et la masse de réfugiés qui en sont les victimes. En Afrique, la sûreté et les préoccupations environnementales sont inextricablement liées en raison des mouvements transfrontières de réfugiés et de rebelles dans des pays tels que la RDC et la Sierra Leone. La conservation transfrontières pourrait jouer un rôle essentiel et réduirait au minimum de telles menaces en permettant aux pays intéressés de coordonner leurs efforts.

La conservation transfrontières n'est pas un concept nouveau.

L'expérience a prouvé qu'une coopération internationale positive en faveur de la conservation de la biodiversité est capable de promouvoir la paix et l'amitié grâce à un dialogue constructif et qu'elle peut renforcer des arrangements mutuels pour assurer un développement et une stabilité durables dans des régions frontalières. Le règlement du conflit qui a sévi à la frontière entre l'Équateur et le Pérou en est un exemple. Après avoir surmonté leur différend territorial, ces deux pays ont créé un «parc de la paix» dans le massif du Condor comprenant deux secteurs contigus de part et d'autre de la frontière; l'OIBT apporte son soutien à ces parcs par le biais de deux projets (voir l'article de la page 13).

Mais la conservation de la biodiversité ne peut mener à une paix durable si elle est fondée uniquement sur une entente entre gouvernements; les peuples des zones frontalières doivent également s'y employer de leur plein gré. La paix réelle à une frontière est vécue au jour le jour et s'enracine dans la cohésion des échanges coutumiers de caractère social, culturel et économique entre les sociétés frontalières. De nombreuses initiatives transfrontières ne mènent pas forcément à la paix. Très souvent, elles procèdent de décisions prises en haut lieu, faisant intervenir dans les négociations et leur exécution un service gouvernemental de chaque pays et manquant dès le départ de surmonter les difficultés que posent les frontières institutionnelles nationales. La réalité, dans les zones frontalières, c'est que l'espace d'interaction des sociétés frontalières ne correspond pas à l'espace sous le contrôle des Etats. Dans le premier cas, il existe une dynamique d'intégration basée sur les interactions socioculturelles, des réseaux économiques et, souvent, des solidarités entre ethnies de part et d'autre de la frontière. Dans l'idéal, les initiatives de conservation transfrontières devraient résulter d'un mouvement qui prend naissance au sein de la population de la région ou qui peut accueillir des intervenants ayant des liens étroits avec ces populations.

Ainsi, il est nécessaire de conceptualiser davantage ce que la conservation

